

# Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation d'une étude d'impact

Article R. 122-3 du code de l'environnement

*Ce formulaire n'est pas applicable aux installations classées pour la protection  
de l'environnement*

*Ce formulaire complété sera publié sur le site internet de l'autorité administrative de l'Etat  
compétente en matière d'environnement*

**Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative**

## Cadre réservé à l'administration

Date de réception  
13/08/2014

Dossier complet le  
13/08/2014

N° d'enregistrement  
F-054-14-C-0083

## 1. Intitulé du projet

Mise aux normes de l'assainissement de la RN11 dans les Deux-Sèvres

## 2. Identification du maître d'ouvrage ou du pétitionnaire

### 2.1 Personne physique

Nom  Prénom

### 2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

Nom, prénom et qualité de la personne  
habilitée à représenter la personne morale

RCS / SIRET  Forme juridique

**Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1**

## 3. Rubrique(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de rubrique et sous rubrique	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la rubrique
6b: Infrastructures routières, modification ou extension non substantielle d'autoroutes et voies rapides, y compris échangeurs.	Mise aux normes du réseau d'assainissement entraînant une modification non substantielle de l'infrastructure routière.

## 4. Caractéristiques générales du projet

**Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire**

### 4.1 Nature du projet

Les sections du réseau routier national concerné ont été réalisées à diverses époques, en fonction de différentes tranches de travaux routiers et d'aménagements successifs. En matière d'assainissement, qu'il s'agisse de rétablissement des écoulements naturels interceptés par le réseau routier ou de collecte et de rejet des eaux issues des bassins versants routiers, les modalités de dimensionnement et de conception ont évolué au cours du temps, conduisant à une hétérogénéité des ouvrages réalisés. Le projet consiste en la collecte séparative et étanche des eaux de pluies issues de la plate-forme routière et leur traitement dans des bassins multifonctions (pollution chronique, pollution accidentelle, écrêtement) avant rejet au milieu naturel..

## 4.2 Objectifs du projet

L'objectif est de mettre aux normes des dispositifs d'assainissement sur la RN11 (section courante à 2x2 voies) pour optimiser le traitement des eaux de la plateforme routière conformément aux dernières révisions de la réglementation relevant du code de l'environnement, afin d'améliorer significativement la protection de la ressource en eau.

Les secteurs à traiter en priorité, objets du présent projet, en particulier en fonction des contraintes environnementales locales concernent en premier lieu la RN11 entre les PR 54 et 56 sur les communes d'Epannes, Amuré et Frontenay-Rohan-Rohan.

Cette mise aux normes est hiérarchisée (priorité étant donnée aux zones les plus sensibles ou vulnérables au regard des enjeux environnementaux) et se traduit par un programme d'actions.

## 4.3 Décrivez sommairement le projet

### 4.3.1 dans sa phase de réalisation

Phase travaux:

- Acquisitions foncières (3 des 5 bassins se situent en dehors des emprises foncières maîtrisées par l'Etat)
- Création de 5 bassins de traitement des eaux pluviales issues de la plate-forme routière

Les bassins sont multi-fonctions : pollution accidentelle, écrêtement quantitatif avant rejet, pollution chronique (eaux issues du lessivage des chaussées par temps de pluie)

- Réalisation d'un réseau de collecte des eaux pluviales issues de la plateforme routière, par création de caniveaux routiers étanches et de collecteurs d'amenée vers les bassins ;
- Remplacements ponctuels de certains dispositifs de retenue métalliques par des dispositifs de retenue en béton (type GBA).
- Retenue des eaux de pluie et décantation, puis rejet au milieu naturel dans 2 exutoires selon des débits de fuite déclarés à la MISE.

Contrainte d'exploitation sous chantier:

Compte tenu du trafic (<10 000/j dont 10% de PL), ces travaux ne présentent pas de contrainte majeure.

Pendant la durée de réalisation des réseaux de collecte et des dispositifs de retenue, la circulation sur la section courante de RN à 2x2 voies se fera sur une voie, l'autre voie étant neutralisée. La réalisation des bassins de retenue pourra être faite sans contrainte d'exploitation.

### 4.3.2 dans sa phase d'exploitation

A l'issue de la réalisation projet, les mesures d'exploitation suivantes seront mises en œuvre par l'exploitant DIR Atlantique:

- abords des bassins et des fossés: enlèvement des déchets et encombrants; fauchage des berges; contrôle de l'état des bassins, des fossés, de leurs abords et des équipements (bipasse, grilles de prétraitement, ouvrage de sortie, ...)
- curage de bassin et évacuation et traitement via la filière ad-hoc

#### 4.4.1 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité administrative de l'Etat compétente en matière d'environnement devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

- Porter à connaissance à fournir à la police de l'eau
- N2000: Pas de dossier imposé par la DREAL. Uniquement prise en compte des prescriptions transmises par le parc du Marais-Poitevin

#### 4.4.2 Précisez ici pour quelle procédure d'autorisation ce formulaire est rempli

Étude au cas par cas au titre des articles R122-2 et R122-3 du code de l'Environnement

#### 4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale (assiette) de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques				Valeur
Rejets	Commune	Surface de bassin (m <sup>2</sup> )	Volume de bassin (m <sup>3</sup> )	
PR55.7	Epannes	3 000	960	
PR55.5	Epannes	2 625	745	
PR55.0 (1)	Amuré	1 100	185	
PR55.0 (2)	Frontenay-Rohan-Rohan	1 400	265	
PR54.8	Frontenay-Rohan-Rohan	2 500 (valeur de pré-dimensionnement à ajuster avec les études en cours)		

Nota: les surfaces de bassins englobent les surfaces de talus

#### 4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)  
d'implantation

Coordonnées géographiques<sup>1</sup>

Long. \_\_\_° \_\_\_' \_\_\_" \_\_\_ Lat. \_\_\_° \_\_\_' \_\_\_" \_\_\_

Pour les rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32° ; 41° et 42° :

Point de départ :  
PR54: X=424.667 - Y= 6.577.507

Long. \_\_\_° \_\_\_' \_\_\_" \_\_\_ Lat. \_\_\_° \_\_\_' \_\_\_" \_\_\_

Point d'arrivée :  
PR56: X= 423.486 - Y= 6.576.165

Long. \_\_\_° \_\_\_' \_\_\_" \_\_\_ Lat. \_\_\_° \_\_\_' \_\_\_" \_\_\_

source: MAP INFO RGF93

Communes traversées :

RN11 dans les Deux-sèvres entre les PR 54 et 56 sur les communes de:

- Epannes
- Amuré
- Frontenay-Rohan-Rohan

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui  Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une étude d'impact ?

Oui  Non

4.7.2 Si oui, à quelle date a-t-il été autorisé ?

Les aménagements de la RN11 réalisés en 1981 et 1984 ont fait l'objet d'études réglementaires en vigueur à cette période.

4.8 Le projet s'inscrit-il dans un programme de travaux ?

Oui  Non

Si oui, de quels projets se compose le programme ?

<sup>1</sup> Pour l'outre-mer, voir notice explicative

## 5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

### 5.1 Occupation des sols

**Quel est l'usage actuel des sols sur le lieu de votre projet ?**

Parcelles agricoles et Domaine Public

Existe-t-il un ou plusieurs documents d'urbanisme (ensemble des documents d'urbanisme concernés) réglementant l'occupation des sols sur le lieu/tracé de votre projet ?

Oui  Non

Si oui, intitulé et date d'approbation :  
Précisez le ou les règlements applicables à la zone du projet

- Épannes: PLU approuvé par délibération le 08/04/2013. Les zones concernées: Np et Ap. Les zones agricoles "A" (et ses secteurs Ap et Ah) sont les secteurs à protéger en raison du potentiel agronomique, biologique ou économique des terres agricoles ou forestières. Les constructions ou installations nécessaires aux services publics ou d'intérêt collectif et à l'exploitation agricole sont seules autorisées en zone A. Les zones naturelles et forestières à protéger "N" (et les secteurs Np, Nh, Ni, Nhp) sont les secteurs à protéger soit en raison de la qualité des sites, des milieux naturels, des paysages et de leur intérêt, notamment du point de vue esthétique, historique ou écologique, soit de l'existence d'une exploitation forestière soit de leur caractère d'espaces naturels. Sont autorisées sous conditions particulières les constructions et installations nécessaires aux services publics ou d'intérêt collectif de toute nature liée à la voirie.  
- Amuré: POS approuvé le 4/06/1999 - Zones concernées par le projet: ND: "zone non équipée correspondant au marais communal et de la Gorre qui constituent des espaces naturels qu'il convient de protéger en raison de la qualité des paysages, du caractère des éléments naturels qui la composent. Sont admises les constructions liées à l'exploitation du service des eaux et de l'assainissement.  
- Frontenay-Rohan-Rohan: PLU approuvé par délibération le 28/02/2008. Zones concernées: Npi : Définition de la zone N:secteurs à protéger soit en raison de la qualité des sites, des milieux naturels, des paysages et de leur intérêt, notamment du point de vue esthétique, historique ou écologique, soit de leur caractère d'espaces naturels.

Pour les rubriques 33° à 37°, le ou les documents ont-ils fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui  Non

### 5.2 Enjeux environnementaux dans la zone d'implantation envisagée :

Complétez le tableau suivant, par tous moyens utiles, notamment à partir des informations disponibles sur le site internet <http://www.developpement-durable.gouv.fr/etude-impact>

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ou couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	ZNIEFF de type II n° 540120114 Marais Poitevin L'objet de l'opération de mise aux normes de la RN11 est bien d'améliorer la qualité des eaux rejetées par la plate-forme routière dans le milieu naturel. Le projet aura donc une incidence positive sur les eaux superficielles et souterraines.
en zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (régionale ou nationale) ou un parc naturel régional ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	PNR Marais poitevin L'objet de l'opération de mise aux normes de la RN11 est bien d'améliorer la qualité des eaux rejetées par la plate-forme routière dans le milieu naturel. Le projet aura donc une incidence positive sur les eaux superficielles et souterraines.
sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	PPBE concernant la RN 11 (arrêté préfectoral du 31/01/2014)

dans une aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine ou une zone de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<b>Zone humide du marais poitevin</b> L'objet de l'opération de mise aux normes de la RN11 est bien d'améliorer la qualité des eaux rejetées par la plate-forme routière dans le milieu naturel. Le projet aura donc une incidence positive sur les eaux superficielles et souterraines.
dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles ou par un plan de prévention des risques technologiques ? si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans une zone de répartition des eaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<b>ZRE de la Sèvre Niortaise</b> L'objet de l'opération de mise aux normes de la RN11 est bien d'améliorer la qualité des eaux rejetées par la plate-forme routière dans le milieu naturel. Le projet aura donc une incidence positive sur les eaux superficielles et souterraines.
dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à l'alimentation humaine ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<b>Périmètres de protection rapprochée des captages AEP du Marais et de Châteaudet</b> L'objet de l'opération de mise aux normes de la RN11 est bien d'améliorer la qualité des eaux rejetées par la plate-forme routière dans le milieu naturel. Le projet aura donc une incidence positive sur les eaux superficielles et souterraines.
dans un site inscrit ou classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :</b>	<b>Oui</b>	<b>Non</b>	<b>Lequel et à quelle distance ?</b>
d'un site Natura 2000 ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Dans le site FR5400446 Marais poitevin (directive habitats) et dans le site FR5410100 Marais poitevin (directive oiseaux)
d'un monument historique ou d'un site classé au patrimoine mondial de l'UNESCO ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

## 6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine

### 6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Domaines de l'environnement :		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
<b>Ressources</b>	engendre-t-il des prélèvements d'eau ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	est-il excédentaire en matériaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Volume: 3 000 m3
	est-il déficitaire en matériaux ?  Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Milieu naturel</b>	est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	- bassin 55.0 (2): présence d'un arbre mort (accueillant des insectes xylophages) pouvant soit être conservé en place, soit déplacé au sud. - bassin 54.8: Présence d'un jardin potager: la conservation des arbres à cavité, un défrichage réalisé à la bonne période permettront de réduire les incidences sur la faune. L'incidence sur la flore sera très limitée.
	est-il susceptible d'avoir des incidences sur les zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le site du projet présente une forte sensibilité du point de vue des eaux superficielles et souterraines. des précautions s'imposeront pendant les travaux qui devront être rigoureusement respectées afin d'éviter toute pollution des eaux superficielles et souterraines et toute incidence sur la qualité des eaux et sur les milieux sensibles situés à proximité (précautions lors des terrassements, mise en place de filtres provisoires pour arrêter les fines, végétalisation et engazonnement le plus rapidement possible, ravitaillement en carburant éloigné des milieux sensibles et des cours d'eau, ...)

	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La réalisation des bassins en domaine public ou sur parcelles agricoles nécessitent la consommation d'une surface totale d'environ 1 ha.
<b>Risques et nuisances</b>	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Commodités de voisinage</b>	Est-il source de bruit ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La phase chantier générera du bruit, mais dans des zones éloignées d'habitations
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des odeurs ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses ?</p> <p>Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
		<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Pollutions</b>	<p>Engendre-t-il des rejets polluants dans l'air ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des rejets hydrauliques ?</p> <p>Si oui, dans quel milieu ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il la production d'effluents ou de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Patrimoine / Cadre de vie / Population</b>	<p>Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme / aménagements) ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>La réalisation de l'opération nécessite des acquisitions foncières</p>

**6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets connus ?**

Oui  Non  Si oui, décrivez lesquelles :

**6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?**

Oui  Non  Si oui, décrivez lesquels :

**7. Auto-évaluation (facultatif)**

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une étude d'impact ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

- Considérant l'impact positif sur la qualité et le débit des rejets hydrauliques, objet même de l'opération
- considérant l'étude de l'écologie jointe ne montrant pas d'enjeu particulier sur le périmètre du projet en ce qui concerne la faune et la flore hormis quelques arbres à cavité et des jardins potagers
- considérant l'impact réduit du projet sur le territoire (acquisition de quelques terres agricoles) et sur les paysages
- sachant que les prescriptions énoncées par l'écologue, et en particulier en phase travaux, pour la préservation de la faune et de la flore et des milieux aquatiques seront strictement appliquées

je considère que le projet de mise aux normes de l'assainissement de la RN11 dans les Deux-Sèvres aura un impact très positif sur l'environnement, en particulier sur la qualité des eaux, tout en ayant un impact mineur sur la faune et la flore au vu de l'étude de l'écologie.

J'estime donc qu'il n'est pas nécessaire qu'il fasse l'objet d'une étude d'impact.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

	Objet	
1	L'annexe n°1 intitulée « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publiée ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

Fait à

Bordeaux

le,

le 8 AOUT 2014

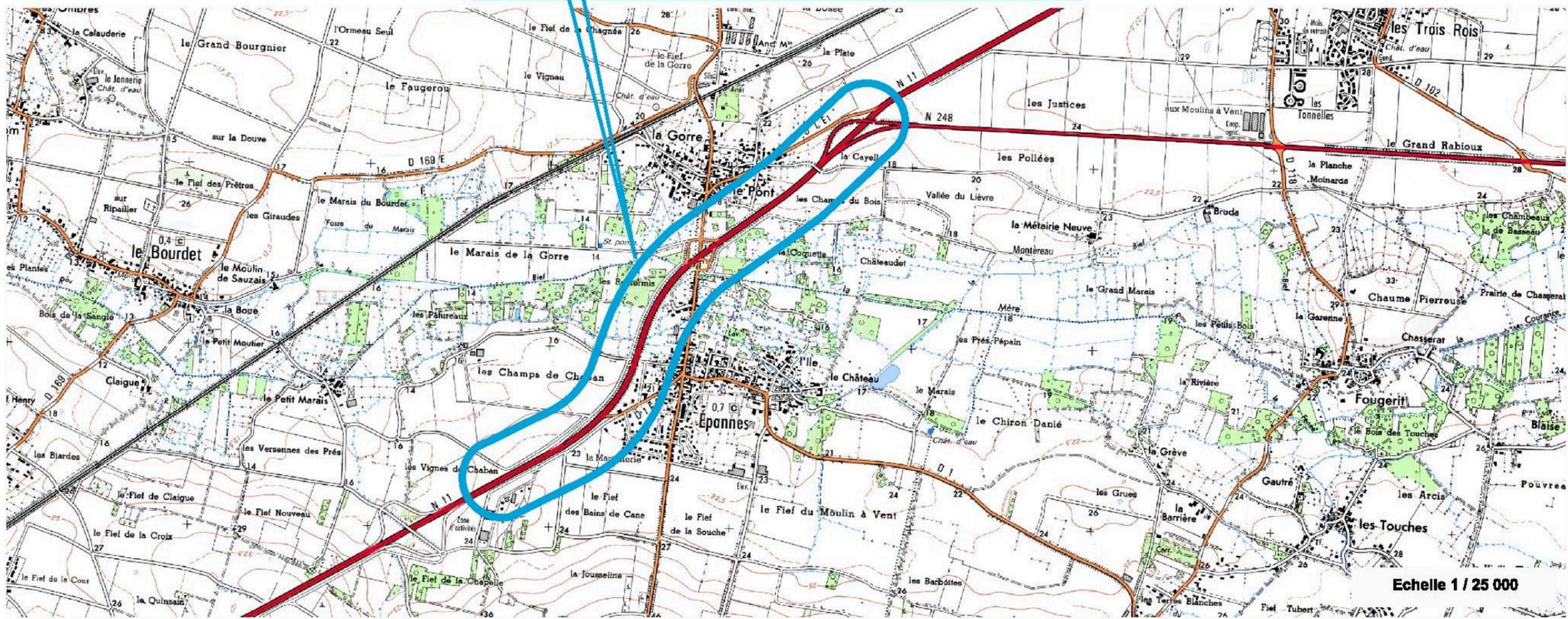
Signature

Pour le directeur,  
Le directeur adjoint  
Chargé du développement

Didier CAUDOUX



**R.N. 11 MISE AUX NORMES ASSAINISSEMENT  
Section Epannes - Frontenay-Rohan-Rohan (79)**



**Maître d'Ouvrage :**  
 Ministère de l'Écologie,  
 du Développement Durable  
 et de l'Énergie  
 Direction Interdépartementale  
 des Routes Atlantique  
 19 allée des Pins 33073 BONDEAUX Cedex  
 Téléphone 05.57.81.64.99 - Téléphone 05.57.81.64.91

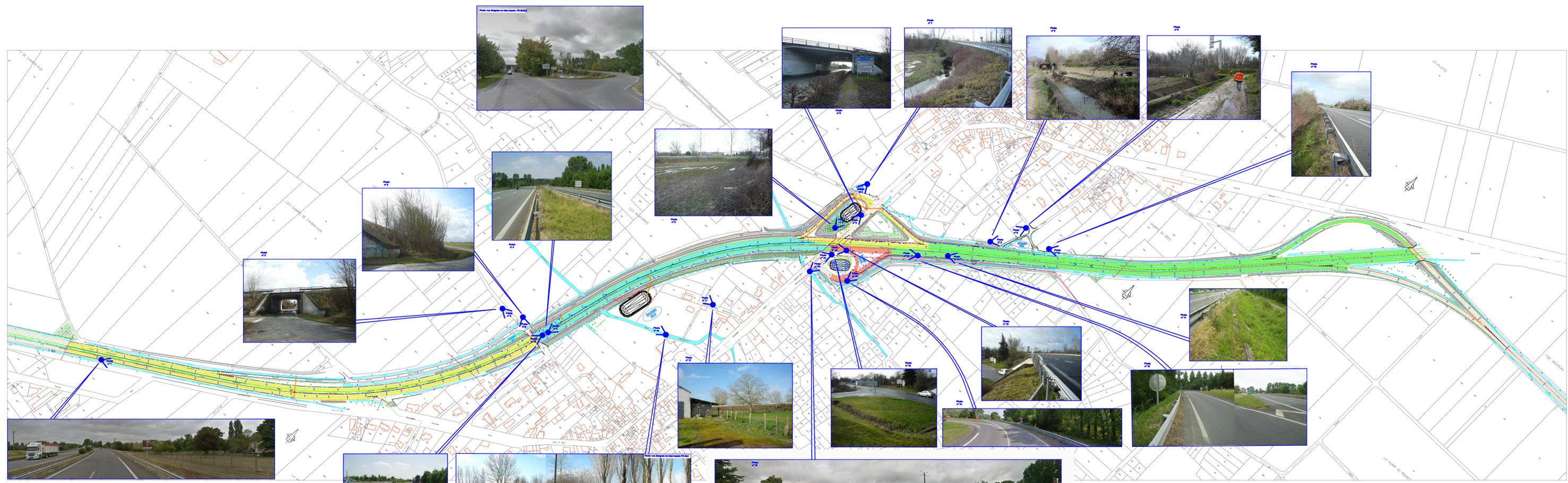
**R.N. 11**  
**MISE A NIVEAU ASSAINISSEMENT**  
 Entre  
 Epannes et Frontenay-Rohan-Rohan  
 (79)

**DOSSIER CGEDD**  
 - Plan synoptique de l'opération -

**Maître d'Œuvre :**  
 Direction Interdépartementale  
 des Routes Atlantique  
 19 allée des Pins 33073 BONDEAUX Cedex  
 Téléphone 05.57.81.64.99 - Téléphone 05.57.81.64.91

VERSION	DATE	DESCRIPTION	ÉLABORÉ	COORDONNÉ	VALIDÉ
1	Janvier 2014	Étude de faisabilité	S. Bouchard	A. Lhuillier	C. Guichard

Echelle 1/2000



**VUES EPANNES**  
 photos 2014

**- LEGENDE -**

- Photos
- Implanctum 55.7
- Implanctum 55.5
- Implanctum 55.0(2)
- Implanctum 55.0(1)
- Implanctum 54.8



**VUE AERIENNE EPANNES**  
 photos 2014



**DIR Atlantique**  
**Mission Maîtrises  
d'Ouvrages**

## COMMUNES D'EPANNES, D'AMURE ET DE FRONTENAY-ROHAN-ROHAN



**Mise aux normes de l'assainissement de la RN 11 entre les PR 56 et 54**

## DEMANDE D'EXAMEN AU CAS PAR CAS PREALABLE A LA REALISATION D'UNE ETUDE D'IMPACT



*Bureau d'études en environnement*

5 rue du Général de Gaulle  
45130 MEUNG-SUR-LOIRE

*Juillet 2014*

# SOMMAIRE

<b>1</b>	<b>RESUME NON TECHNIQUE.....</b>	<b>3</b>
1.1	PREAMBULE .....	3
1.2	ENJEUX ENVIRONNEMENTAUX .....	3
1.3	ANALYSE DES IMPACTS DU PROJET ET MESURES ENVISAGEES .....	4
<b>2</b>	<b>AUTEURS DE L'ETUDE.....</b>	<b>5</b>
<b>3</b>	<b>PREAMBULE .....</b>	<b>6</b>
<b>4</b>	<b>DONNEES ENVIRONNEMENTALES BIBLIOGRAPHIQUES .....</b>	<b>8</b>
4.1	GEOLOGIE .....	8
4.2	HYDROGRAPHIE .....	8
4.3	SDAGE ET SAGE.....	9
4.4	ZONE NATURELLE D'INTERET ECOLOGIQUE FAUNISTIQUE ET FLORISTIQUE DE TYPE I OU II, ARRETE DE PROTECTION DE BIOTOPE .....	9
4.5	PARC NATIONAL, PARC NATUREL MARIN, RESERVE NATURELLE REGIONALE OU NATIONALE, PARC NATUREL REGIONAL .....	9
4.6	ZONE HUMIDE AYANT FAIT L'OBJET D'UNE DELIMITATION.....	9
4.7	SITES NATURA 2000.....	11
<b>5</b>	<b>AUTRES DONNEES BIBLIOGRAPHIQUES.....</b>	<b>12</b>
5.1	ZONE DE MONTAGNE .....	12
5.2	COMMUNE LITTORALE.....	12
5.3	PLAN DE PREVENTION DU BRUIT ARRETE OU EN COURS D'ELABORATION .....	12
5.4	AIRE DE MISE EN VALEUR DE L'ARCHITECTURE ET DU PATRIMOINE, ZONE DE PROTECTION DU PATRIMOINE ARCHITECTURAL, URBAIN ET PAYSAGER .....	12
5.5	PLAN DE PREVENTION DES RISQUES NATURELS PREVISIBLES, PLAN DE PREVENTION DES RISQUES TECHNOLOGIQUES .....	12
5.6	SITES OU SOLS POLLUES .....	13
5.7	ZONE DE REPARTITION DES EAUX .....	14
5.8	PERIMETRE RAPPROCHE DE CAPTAGE AEP.....	14
5.9	SITE INSCRIT OU CLASSE.....	15
5.10	MONUMENT HISTORIQUE OU SITE CLASSE AU PATRIMOINE MONDIAL DE L'UNESCO.....	15
<b>6</b>	<b>RESULTATS DES RELEVES DE TERRAIN.....</b>	<b>16</b>
6.1	FLORE .....	16
6.2	FAUNE.....	16
6.3	HABITATS.....	17
<b>7</b>	<b>SYNTHESE DES ENJEUX ENVIRONNEMENTAUX .....</b>	<b>21</b>
7.1	MILIEU PHYSIQUE.....	21
7.2	RISQUES ET SOLS POLLUES, AUTRES DONNEES .....	21
7.3	MILIEU NATUREL.....	21
<b>8</b>	<b>ANALYSE DES IMPACTS POTENTIELS DU PROJET ET MESURES ENVISAGEES.....</b>	<b>22</b>
<b>9</b>	<b>METHODES UTILISEES.....</b>	<b>24</b>
<b>10</b>	<b>SOURCES DES DONNEES.....</b>	<b>25</b>
<b>11</b>	<b>LEXIQUE ET SIGLES .....</b>	<b>26</b>
<b>ANNEXES</b>		

## 1 Résumé non technique

### 1.1 Préambule

La DIR Atlantique, maître d'ouvrage, envisage de mettre aux normes l'assainissement de la RN 11, sur les communes d'Epannes, d'Amuré et de Frontenay-Rohan-Rohan, entre les PR 56 et 54, dans le département des Deux-Sèvres. Il s'agit de réaliser cinq bassins de rétention et de mettre aux normes les réseaux et les dispositifs de protection.

Cette opération doit faire l'objet d'un examen au cas par cas par l'autorité environnementale dans le cadre de l'article R 122-2 du Code de l'Environnement.

### 1.2 Enjeux environnementaux

#### 1.2.1 Données environnementales bibliographiques

Le site du projet est implanté sur les alluvions modernes de la vallée de la Courance, avec au dessous les calcaires oxfordiens.

Le site du projet est concerné par une ZNIEFF de type II et deux sites Natura 2000, relevant de la directive habitats et de la directive oiseaux, tous dénommés « Marais poitevin ». Le secteur d'étude se trouve dans le parc naturel régional du marais poitevin.

Les sites prévus pour les bassins se trouvent en partie dans la zone humide du marais poitevin.

Des cours d'eau se trouvent à proximité, notamment la rivière la Courance et un de ses bras, dénommé « la Mère ».

#### 1.2.2 Autres données bibliographiques

Le site du projet n'est concerné par aucun plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN), ni par aucun plan de prévention des risques technologiques (PPRT).

Aucun site ou sol pollué n'est répertorié sur les sites prévus pour les bassins par les bases de données Basias et Basol.

Le site du projet se situe dans une zone de répartition des eaux (ZRE).

Il se trouve à l'intérieur d'un périmètre de protection rapprochée de captage AEP.

Il n'est concerné par aucun site inscrit ou classé, ni aucun site classé au patrimoine mondial de l'UNESCO.

#### 1.2.3 Résultats des relevés de terrain

La flore inventoriée sur le terrain est commune et non protégée.

Les espèces animales observées sont pour la plupart communes, mais protégées pour ce qui est de certains oiseaux et d'un reptile, la Couleuvre verte et jaune.

Les enjeux écologiques pour les sites des futurs bassins sont présentés ci-dessous.

Bassin	Enjeux écologiques
55.7	Faibles
55.5	Faibles
55.0(1)	Faibles
55.0(2)	Forts en bordure (fossé et saules têtards), faibles ailleurs
54.8	Moyens (jardin diversifié, arbres à cavités....)

## **1.3 Analyse des impacts du projet et mesures envisagées**

### **1.3.1 Milieu physique**

Le site du projet présente une forte sensibilité du point de vue des eaux superficielles et souterraines.

La mise aux normes de l'assainissement de la RN 11 est donc particulièrement importante, notamment pour réduire la pollution chronique susceptible d'atteindre les milieux récepteurs et aussi pour réduire les risques de pollution accidentelle.

A terme, après la mise en service des ouvrages, le projet aura donc une incidence positive sur les eaux superficielles et souterraines.

Cependant, des précautions s'imposeront pendant les travaux qui devront être rigoureusement respectées, afin d'éviter toute pollution des eaux superficielles et souterraines et toute incidence sur la qualité des eaux et sur les milieux sensibles situés à proximité. Ces précautions sont détaillées dans le présent rapport d'étude.

### **1.3.2 Risques et sols pollués, autres données**

Il n'y a pas d'enjeu pour le projet au titre des risques naturels et technologiques ni au titre des sols pollués.

Aucun impact du projet n'est prévisible de ces points de vue, ni aucune aggravation de risque naturel ou technologique pour les riverains.

### **1.3.3 Milieu naturel**

Le site du projet (bassins 55.0(1) et (2) et bassin 54.8) est concerné par une ZNIEFF de type II et deux sites Natura 2000, relevant de la directive habitats et de la directive oiseaux, tous dénommés « Marais poitevin ». Le secteur d'étude se trouve dans le parc naturel régional du marais poitevin.

Les milieux concernés par les bassins sont, sauf exception, communs, leur destruction n'aura qu'une incidence limitée sur le milieu naturel.

Sur le site du bassin 55.0(2) ont été repérés deux saules blancs têtards qui accueillent des insectes xylophages, ces arbres sont à préserver. Le site du bassin 54.8 est occupé par un jardin potager très diversifié, susceptible d'accueillir de nombreuses espèces animales (arbres à cavités, tas de bois, arbustes...). La conservation des arbres à cavités et la réalisation du défrichage à la bonne période (voir chapitre 8.3) permettront de réduire l'incidence sur la faune.

Les précautions à prendre pendant les travaux permettront de protéger les eaux superficielles et souterraines et donc les milieux sensibles situés en aval.

## ***2 Auteurs de l'étude***

---

Le présent rapport a été réalisé par le bureau d'études ECOGEE.

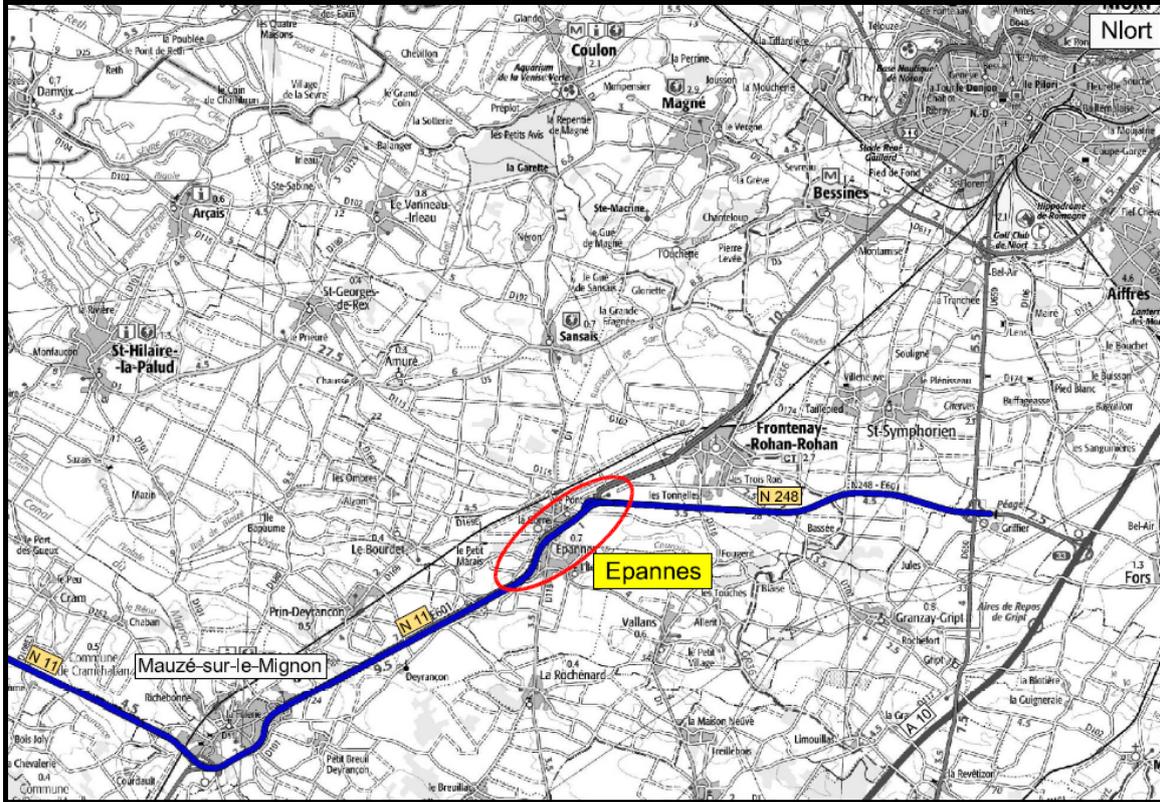
Adresse : 5 rue du Général de Gaulle 45130 Meung-sur-Loire

Investigations de terrain : Elodie Vileski et Nathalie CAULIEZ

Rédaction : Jean Bienvenu et Nathalie Cauliez.

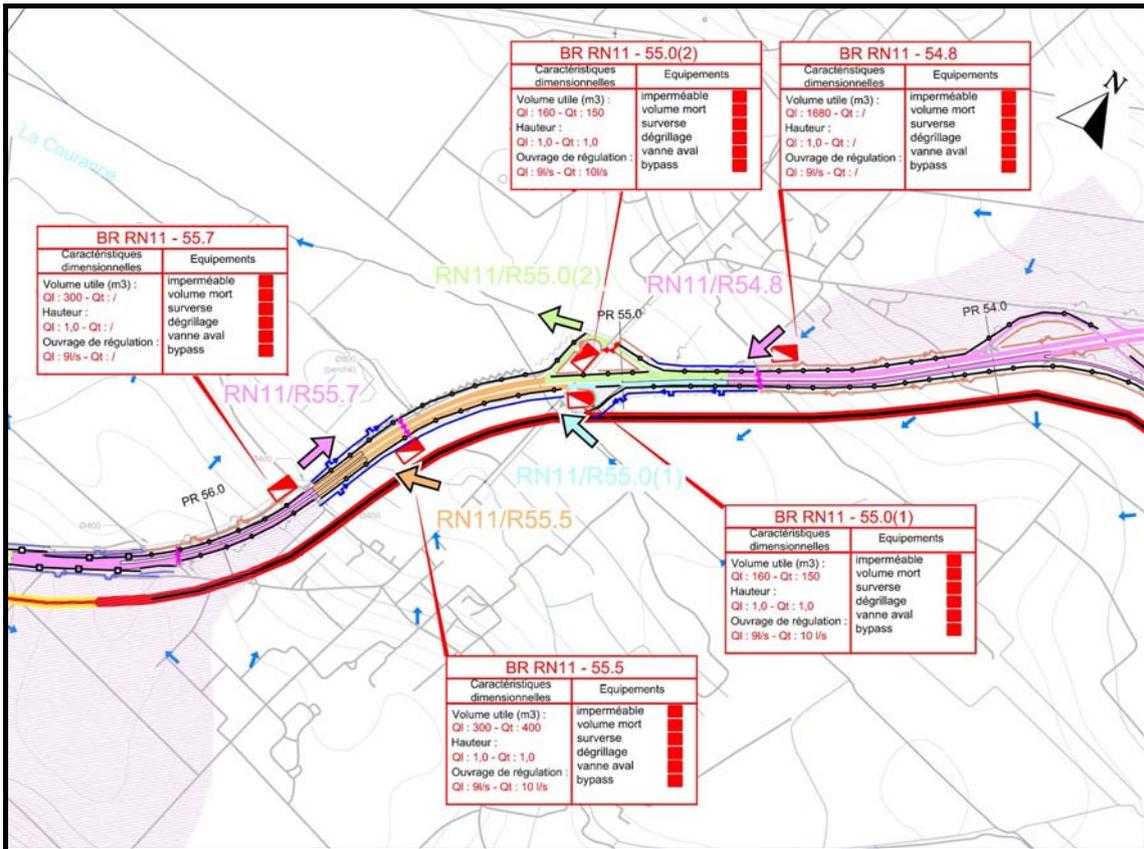
### 3 Préambule

La DIR Atlantique, maître d'ouvrage, envisage de mettre aux normes l'assainissement de la RN 11, sur les communes d'Epannes, d'Amuré et de Frontenay-Rohan-Rohan, entre les PR 56 et 54, dans le département des Deux-Sèvres.



Carte de localisation ; source : DIR Atlantique

Il s'agit de réaliser cinq bassins de rétention (dont la localisation est présentée ci-après), de mettre aux normes les réseaux et dispositifs de protection.



Vue en plan des bassins ; source : DIR Atlantique, Artelia

Cette opération doit faire l'objet d'un examen au cas par cas par l'autorité environnementale dans le cadre de l'article R 122-2 du Code de l'Environnement.

L'objet de cette étude est de préciser le cadre environnemental du projet, à partir de données bibliographiques et de sorties de terrain, pour pouvoir renseigner le chapitre 5.2 du formulaire de demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation d'une étude d'impact (cerfa n° 14734\*02).

## 4 Données environnementales bibliographiques

### 4.1 Géologie

Du point de vue géologique, le tracé de la RN 11 dans sa section concernée par le projet se situe essentiellement sur les alluvions modernes (Fz) de la vallée de la Courance, soit des alluvions fluviatiles argilo-limoneuses à argilo-calcaires et pour le site du bassin 55.7 situé au Sud, sur les calcaires argileux à chondrites et marnes, avec intercalations de minces bancs sublithographiques (Formation de Villedoux) de l'Oxfordien supérieur j6b (source : infoterre).



Carte géologique ; source : géoportail, BRGM

Toute cette section routière de la RN 11 se trouve en remblai au dessus du terrain naturel.

### 4.2 Hydrographie

Le site se trouve dans le bassin de la Sèvre Niortaise ; le tracé de la RN 11 traverse ici la vallée de la Courance, affluent du Mignon, lui-même affluent de la Sèvre Niortaise.



Bras de la Courance, dénommé « la Mère », à Epannes, vu depuis le pont de la Grand Rue

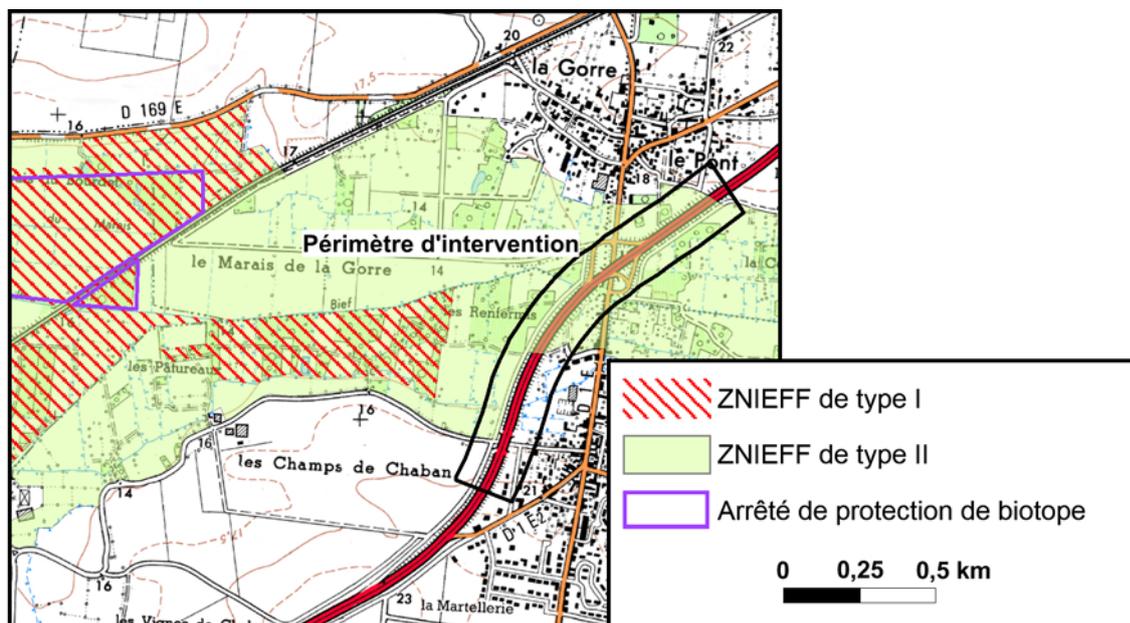
### 4.3 SDAGE et SAGE

Le site relève du SDAGE Loire-Bretagne 2010-2015 et se trouve dans le territoire du SAGE « Sèvre Niortaise et marais poitevin » qui est en vigueur : l'arrêté d'approbation du SAGE est en date du 29/04/2011.

### 4.4 Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique de type I ou II, arrêté de protection de biotope

Le secteur étudié est traversé par la ZNIEFF de type II n° 540120114 : Marais poitevin.

Un arrêté de protection de biotope concerne le site FR 3800294 : tourbières du Bourdet, à l'ouest du bourg et de la RN 11. Une ZNIEFF de type I est proche de la RN 11 : Marais du Bourdet, n° 540003348, qui se superpose en partie au secteur concerné par l'arrêté de biotope.



Carte des ZNIEFF et arrêté de protection de biotope ; source : DREAL Poitou-Charentes

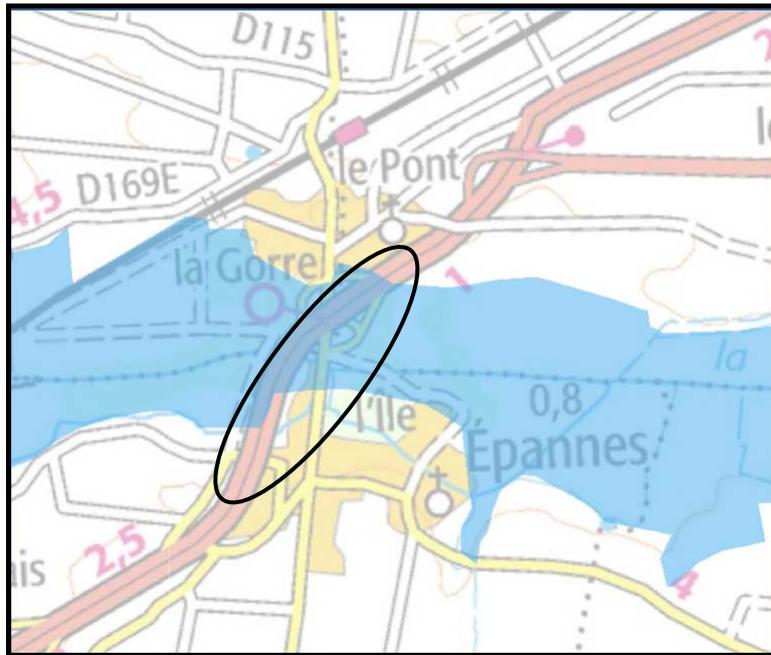
### 4.5 Parc national, parc naturel marin, réserve naturelle régionale ou nationale, parc naturel régional

Le secteur d'étude se trouve dans le parc naturel régional du marais poitevin.

### 4.6 Zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation

Le secteur d'étude est traversé par une des ramifications de la zone humide du marais poitevin, liée ici à la rivière la Courance.

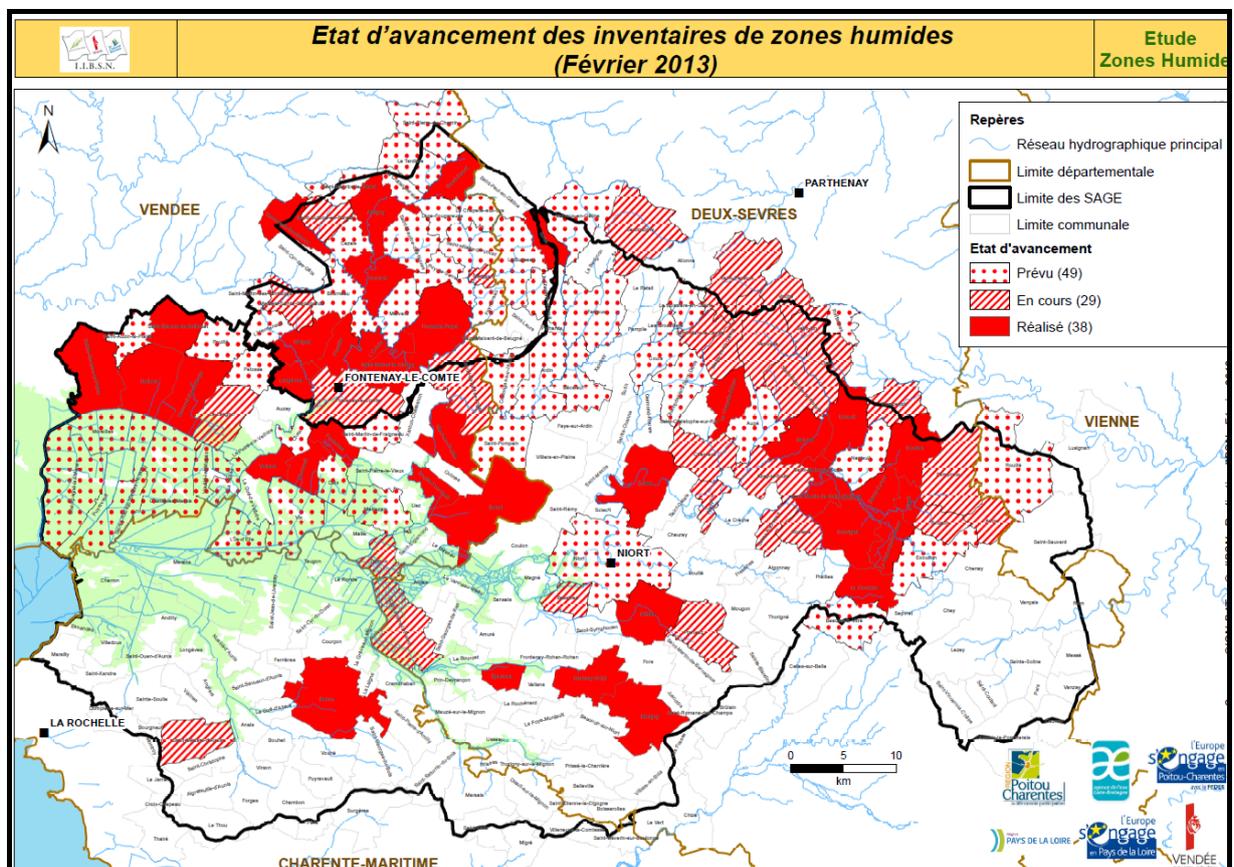
Le Marais poitevin est la deuxième plus grande zone humide de France (après la Camargue), avec une superficie de 100 000 hectares environ. A l'échelle de l'Europe, il représente le tiers des 300 000 hectares des marais littoraux atlantiques.



Localisation des zones humides ; source : <http://www.sig.reseau-zones-humides.org>

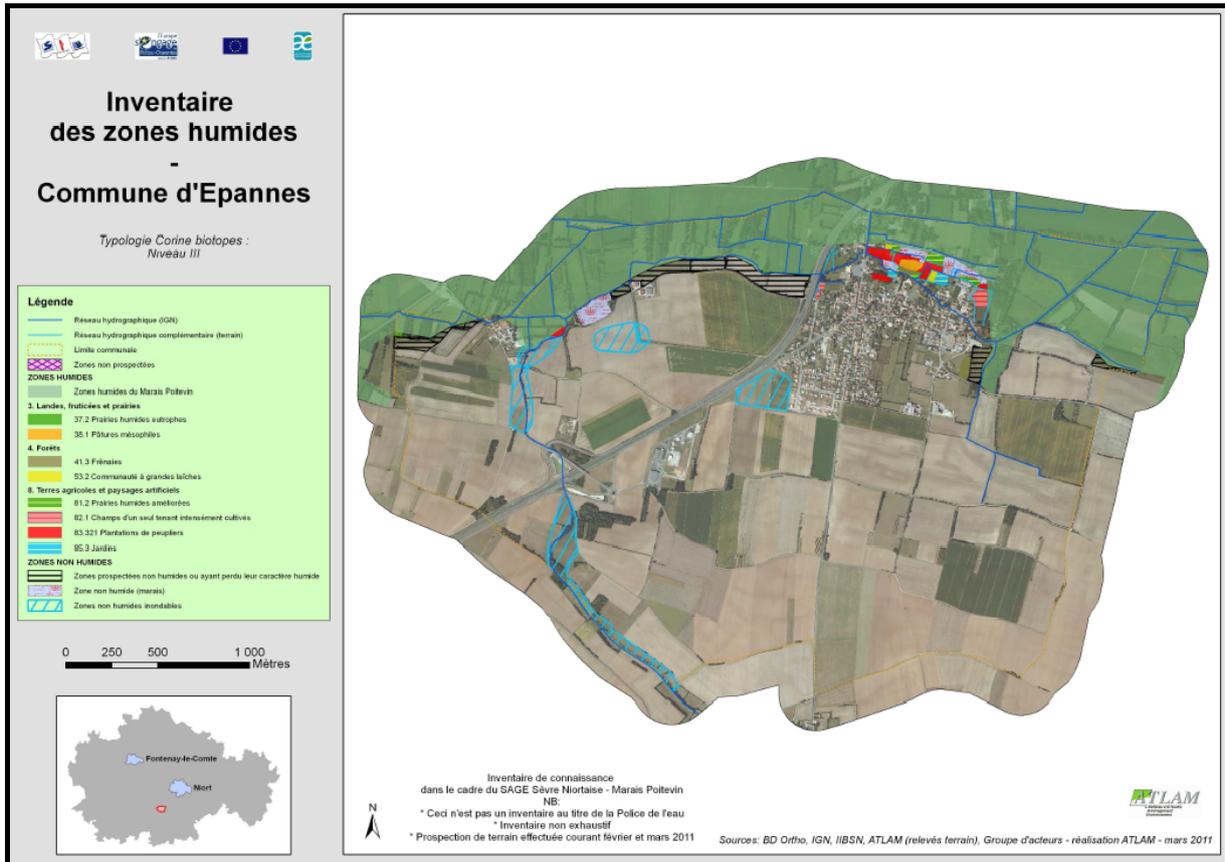
La zone humide du Marais poitevin est reconnue comme d'importance majeure. Une structure mobilise depuis 1979 les acteurs locaux autour de sa préservation et de son développement. Elle porte aujourd'hui le nom de "Syndicat mixte du Parc interrégional du Marais poitevin".

L'inventaire communal détaillé des zones humides est en cours, dans le cadre du SAGE Sèvre Niortaise Marais poitevin (voir carte ci-dessous)



Carte de l'état d'avancement de l'inventaire des zones humides du territoire du SAGE Sèvre Niortaise Marais poitevin ; source : <http://www.sevre-niortaise.fr/>

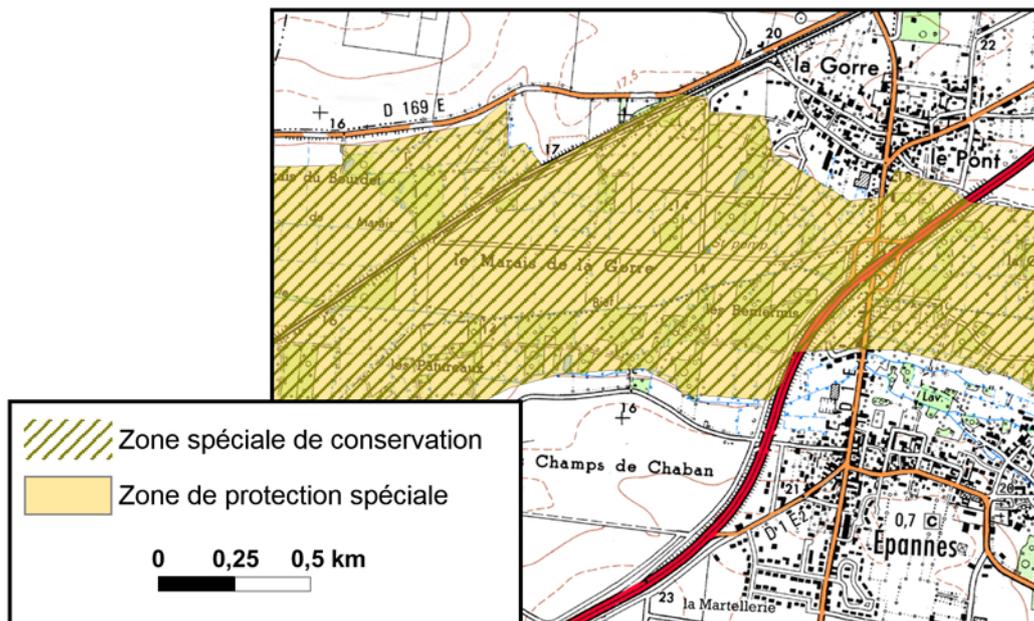
L'inventaire des zones humides de la commune d'Epannes a été réalisé en 2011 (voir carte ci-dessous). Il n'est pas encore réalisé pour les autres communes du périmètre d'étude.



Inventaire des zones humides de la commune d'Epannes ; source : <http://www.sevre-niortaise.fr/>, Atlam

#### 4.7 Sites Natura 2000

Le secteur étudié est traversé par deux sites Natura 2000, délimités respectivement au titre de la directive habitats (FR 5400446) et de la directive oiseaux (FR 5410100), tous les deux sous la dénomination « marais poitevin ». Une ZICO se situe plus à l'ouest de la RN 11.



Carte des sites du réseau Natura 2000 ; source : DREAL Poitou-Charentes

## **5 Autres données bibliographiques**

---

### **5.1 Zone de Montagne**

Néant.

### **5.2 Commune littorale**

Néant.

### **5.3 Plan de prévention du bruit arrêté ou en cours d'élaboration**

La RN 11, entre la limite de la Charente-Maritime à Mauzé-sur-le-Mignon et la RN 248/RD 611 à Frontenay-Rohan-Rohan, reçoit plus de 6 millions de véhicules par an et est donc concernée par un plan de prévention du bruit dans l'environnement des infrastructures de transports terrestres du réseau national dans le département des Deux-Sèvres, approuvé par arrêté préfectoral le 31 janvier 2014.

### **5.4 Aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine, zone de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager**

Néant.

### **5.5 Plan de prévention des risques naturels prévisibles, plan de prévention des risques technologiques**

Les fiches d'informations sur les risques naturels et technologiques des communes d'Epannes, d'Amuré et de Frontenay-Rohan-Rohan mentionnent que ces communes sont situées dans une zone de sismicité 3 dite modérée, la liste des arrêtés interministériels portant constatation de l'état de catastrophe naturelle (mouvements de terrains différentiels, inondations), et l'absence de PPRT et de PPRN.

Le site Prim.net mentionne un risque d'inondation par une crue à débordement lent de la Courance.

## 5.6 Sites ou sols pollués

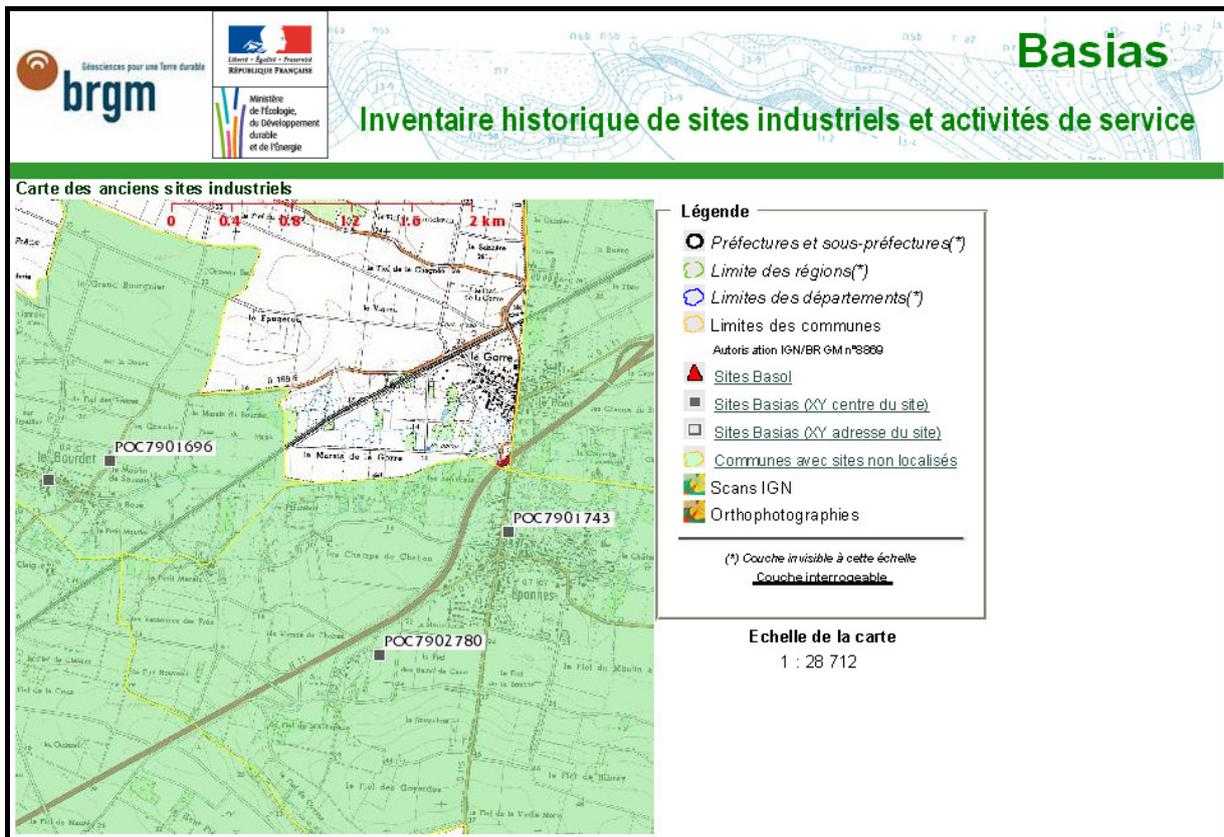
Les anciens sites industriels et activités de service sont répertoriés dans la base de données Basias.

Sur la commune d'Epannes, deux sites sont cartographiés (voir carte), deux autres ne le sont pas mais leur adresse est mentionnée (Grande rue) et un dernier n'est pas du tout localisable (voir tableau ci-dessous).

Identifiant	Dénomination	Adresse	Etat d'occupation du site
POC7902780	Décharge		Activité terminée
POC7901743	Station service de superette	Grande Rue	En activité
POC7902974	Station service ELAN	325 Grand Rue	En activité
POC7902401	Entreprise de terrassement divers, démolition	945 Grand rue	Ne sait pas
POC79001685	Station service		Ne sait pas

Basias mentionne 10 sites sur la commune de Frontenay-Rohan-Rohan, dont 6 sont localisés en dehors de la zone d'étude et 4 ne sont pas du tout localisables.

Aucun site n'est répertorié sur la commune d'Amuré.

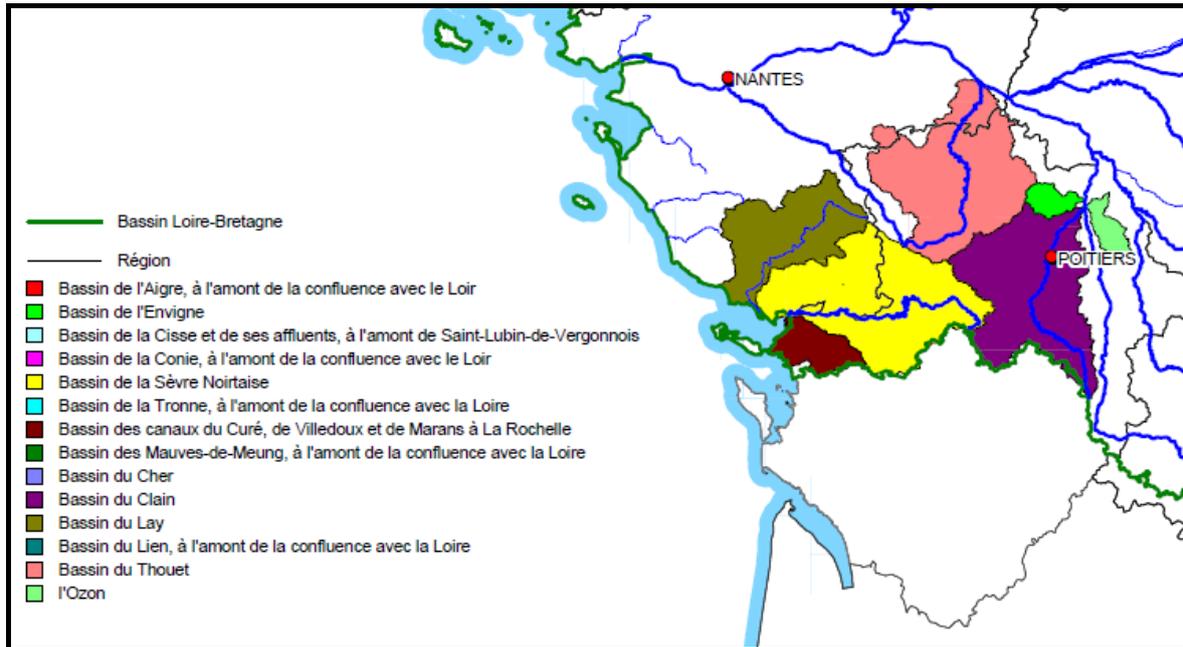


Localisation des sites Basias ; source : <http://basias.brgm.fr/>

Les sites et sols pollués (ou potentiellement pollués) appelant une action des pouvoirs publics, à titre préventif ou curatif, sont répertoriés dans la base de données Basol. Aucun site n'est répertorié sur les trois communes concernées.

### 5.7 Zone de répartition des eaux

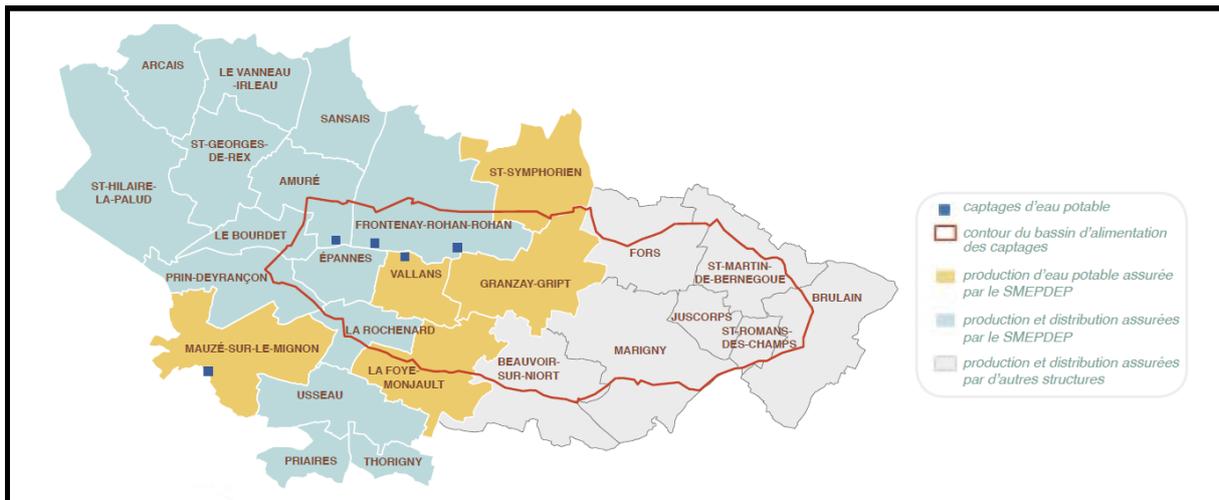
Le secteur étudié s'inscrit dans la ZRE eaux superficielles du bassin de la Sèvre Niortaise.



Carte des zones de répartition des eaux de Loire-Bretagne ; source : DREAL de bassin Loire-Bretagne

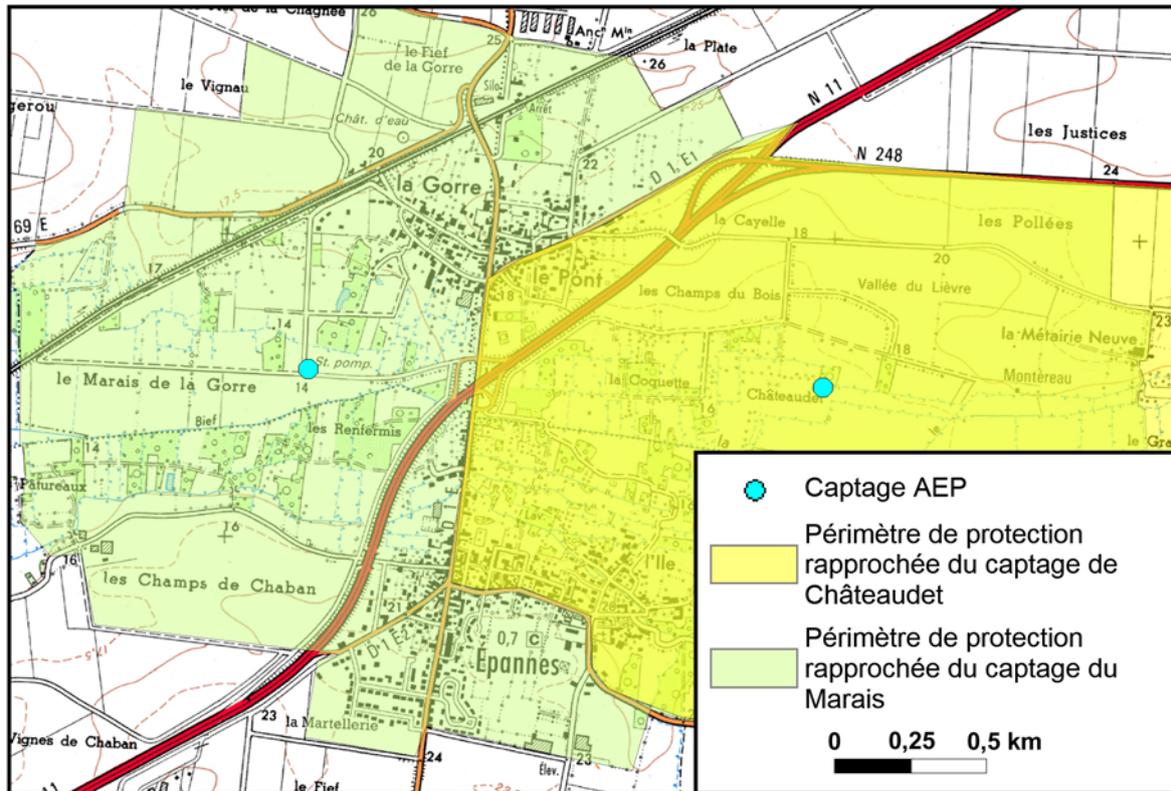
### 5.8 Périmètre rapproché de captage AEP

L'alimentation en eau de 19 communes, dont les trois concernées par l'étude, est gérée par le SMEPDEP (Syndicat mixte d'études, de production et de distribution d'eau potable) de la vallée de la Courance. Cinq captages sont utilisés, dont deux sont situés sur la commune de Frontenay-Rohan-Rohan, et deux autres sur les communes d'Amuré et de Vallans. La nappe captée est celle des calcaires oxfordiens supérieurs, elle est profonde d'environ 20 m. Le secteur étudié est situé dans l'aire d'alimentation des captages.



Carte des captages de la vallée de la Courance ; source : SMEPDEP vallée de la Courance

Deux de ces captages sont situés de part et d'autre de la RN 11, le plus proche étant le captage du Marais, à l'Ouest. Tous les sites de projet de bassin se trouvent dans un périmètre de protection rapprochée de captage (voir carte ci-dessous).



Carte des captages AEP et des périmètres de protection ; source : SMEPDEP vallée de la Courance

Le captage du Marais est un captage prioritaire du Grenelle de l'environnement. Il fait partie de la liste des 507 captages nationaux prioritaires issus de l'article 24 du Grenelle I (qui définit les objectifs pour « assurer la protection des 507 captages les plus menacés [en France] par les pollutions diffuses, notamment les nitrates »).

### 5.9 Site inscrit ou classé

Néant.

### 5.10 Monument historique ou site classé au patrimoine mondial de l'UNESCO

Néant.

## 6 Résultats des relevés de terrain

### 6.1 Flore

Les relevés floristiques (voir en annexe I) ont permis d'inventorier 156 taxons, qui sont tous très communs et sans aucun statut de protection.



Flore calcicole sur le talus du site du bassin 55.7



Rubanier dressé dans un fossé près du site du bassin 55.5

La flore observée sur le site du bassin 55.7 se différencie de celle des autres sites par son caractère calcicole, avec par exemple la Brunelle laciniée et l'Orchis pyramidal, sur le talus (voir photo) et l'accotement herbeux.

Une flore hygrophile s'observe localement, dans les fossés ou à proximité des cours d'eau, comme par exemple dans le fossé près du site du bassin 55.5, où le Rubanier dressé a été inventorié (voir photo), accompagné de l'Iris faux-acore, de la Scrofulaire aquatique...

### 6.2 Faune

La faune observée est en grande partie très commune : Lapin de garenne, Lièvre commun, Renard roux, Merle noir, Moineau domestique, Pinson des arbres, Fauvette à tête noire... La grande majorité des espèces d'oiseaux communs est cependant protégée (voir les statuts de protection en annexe II). Seule l'Hirondelle rustique, observée sur le site du bassin 55.5, figure au livre rouge des oiseaux nicheurs de Poitou-Charentes, avec le statut « à surveiller » (voir la carte du site du bassin 55.5 page suivante).



Punaises arlequins



Mue de Couleuvre verte et jaune sur le site du bassin 55.0(2)

Des insectes communs mais assez divers ont aussi été observés : des papillons (Myrtil, Paon du jour...), des libellules (Caloptéryx vierge, Agrion à larges pattes), des coléoptères (Cétoine grise, taupin indéterminé), le Grillon champêtre, la Punaise arlequin...

Une mue en bon état donc récente de Couleuvre verte et jaune, espèce protégée, a été observée en bordure du site du bassin 55.0(2).

### 6.3 Habitats

Le site du bassin 55.7 est occupé par une frênaie assez mélangée, ne comportant que de jeunes arbres et des arbustes, avec un tapis de lierre au sol. En bordure, sur le talus, on observe un habitat du type pelouse calcicole (code Corine biotopes 34.32). Le fossé montre une végétation hygrophile (Pulicaire dysentérique, Jonc glauque...).



Le site du bassin 55.7



Le site du bassin 55.7

Le site du bassin 55.5 est occupé par une prairie de faible intérêt floristique, composée surtout de graminées. Un noyer est situé en bordure. On note beaucoup d'indices de présence du Lapin de garenne, des crottes de Lièvre et de Renard ont également été relevées.

La Courance est proche côté sud, elle est bordée par une ripisylve d'Aulne glutineux, de Frêne commun, de Saule blanc...



Le site du bassin 55.5



La prairie et le Noyer

On note également deux fossés, qui rejoignent tous les deux la rivière, un en pied de talus du remblai de la RN 11, l'autre plus à l'Est. Ce dernier, à sec en juin 2014, montre cependant une flore hygrophile. A l'exception des fossés et du bord de rivière, il n'y a pas de zone humide à manifestation floristique.

Le site du bassin 55.0(2) est occupé par un jardin potager bordé côté sud par une zone de boisement spontané impénétrable, composé en partie de saules ce qui indique une certaine humidité du sol.



Le site du bassin 55.0(2)



Jardin potager

Le jardin proprement dit est de faible intérêt écologique mais la bordure côté ouest montre deux saules têtards le long d'un fossé, avec de nombreuses cavités à terreau qui constituent des sites de reproduction pour les insectes xylophages. De nombreuses crottes de cétonidés ainsi que des coques nymphales et des débris divers ont été observés. Des trous de plusieurs centimètres pourraient correspondre à d'anciens trous de sortie de Capricorne. Une mue de Couleuvre verte et jaune a été observée sur l'un des deux arbres, ainsi qu'une grenouille (qui n'a pu être identifiée) dans le fossé. Cette bordure est donc d'un fort intérêt écologique.



Vieux Saule blanc taillé en têtard



Une des cavités avec crottes de cétonidés

Le site du bassin 55.0(1), de l'autre côté de la RN 11, est situé dans une boucle d'échangeur et en partie occupé par des plantations d'arbres ornementaux et au milieu par une haute friche herbacée diversifiée, mais composée d'espèces communes. Ces milieux ne sont pas humides, étant situés sur des matériaux de remblai.



Le site du bassin 55.0(1)



Friche herbacée et plantations

La friche herbacée accueille notamment des insectes communs assez diversifiés (Paon du jour, Fadet commun, Punaise arlequin...) ainsi que des libellules du fait de la proximité de la rivière : Agrion à larges pattes, Caloptéryx vierge... ; il s'agit aussi d'espèces communes.



Le site du bassin 54.8



Jardin potager

Enfin, le dernier site (bassin 54.8) est aussi occupé par un jardin potager où la flore sauvage est limitée à une petite zone de friche herbeuse. Ce jardin est très diversifié, avec des cultures potagères mais aussi des arbres fruitiers, des arbustes, de nombreux tas de bois de chauffage qui peuvent former des abris favorables notamment aux reptiles et au Hérisson d'Europe, ainsi que deux arbres à cavités : un frêne dans la haie qui borde le chemin et un Erable champêtre taillé en têtard avec une cavité au sol. Ces arbres sont favorables aux insectes xylophages. On note un fossé (à sec en juin 2014) entre le chemin et le jardin, côté ouest.

Ce jardin diversifié est d'un intérêt écologique assez important.



Erable champêtre têtard



Cavité dans le vieux frêne de la haie

## 7 Synthèse des enjeux environnementaux

### 7.1 Milieu physique

Le site des projets de bassins se trouve dans les alluvions modernes de la vallée de la Courance, avec au-dessous les calcaires oxfordiens, qui affleurent sur le site du bassin 55.7, au Sud.

Le secteur se trouve dans la zone humide du marais poitevin. Tous les sites des futurs bassins sont situés à proximité immédiate soit d'un cours d'eau, soit d'un fossé raccordé au réseau hydrographique.

Il y a donc un enjeu important relatif aux eaux superficielles, mais aussi aux eaux souterraines qui sont captées pour l'AEP à peu de distance (forage du Marais, à environ 500 m). Tous les futurs bassins se situent dans un périmètre de protection de captage AEP.

Le secteur étudié s'inscrit dans la ZRE eaux superficielles du bassin de la Sèvre Niortaise, mais cela ne constitue pas un enjeu pour le projet, qui ne nécessitera aucun prélèvement d'eau.

### 7.2 Risques et sols pollués, autres données

Les sites de bassins ne sont concernés par aucun plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN), ni par aucun plan de prévention des risques technologiques (PPRT). La vallée de la Courance est cependant soumise à un risque d'inondation, par débordement lent de cours d'eau.

Aucun site ou sol pollué n'est répertorié sur les sites des futurs bassins mais plusieurs sont inventoriés le long de la Grand Rue à Epannes.

Le secteur d'étude n'est concerné par aucun site inscrit ou classé, ni aucun site classé au patrimoine mondial de l'UNESCO.

Il n'y a donc pas d'enjeu pour le projet au titre des risques naturels et technologiques ni au titre des sols pollués.

### 7.3 Milieu naturel

Le secteur d'étude se trouve dans le parc naturel régional du marais poitevin.

Trois des projets de bassins (54.8, 55.0(1) et (2)) se trouvent dans la ZNIEFF de type II n° 540120114 « Marais poitevin », ainsi que dans les deux sites Natura 2000 délimités respectivement au titre de la directive habitats (FR 5400446) et de la directive oiseaux (FR 5410100), dénommés « Marais poitevin ».

Les enjeux écologiques pour les sites des futurs bassins sont présentés ci-dessous.

Bassin	Enjeux écologiques
55.7	Faibles
55.5	Faibles
55.0(1)	Faibles
55.0(2)	Forts en bordure (fossé et saules têtards), faibles ailleurs
54.8	Moyens (jardin diversifié, arbres à cavités....)

La proximité de la RN 11 à 2x2 voies (en remblai) et du bourg d'Epannes participent à une artificialisation des milieux, mais le secteur est situé dans la zone humide du marais poitevin, qui abrite des milieux sensibles : les eaux superficielles et souterraines sont à protéger de façon impérative afin de préserver les milieux situés en aval.

## **8 Analyse des impacts potentiels du projet et mesures envisagées**

### **8.1 Milieu physique**

Le site du projet présente une forte sensibilité du point de vue des eaux superficielles et souterraines.

La mise aux normes de l'assainissement de la RN 11 est donc particulièrement importante, notamment pour réduire la pollution chronique susceptible d'atteindre les milieux récepteurs et aussi pour réduire les risques de pollution accidentelle.

A terme, après la mise en service des ouvrages, le projet aura donc une incidence positive sur les eaux superficielles et souterraines.

Cependant, des précautions s'imposeront pendant les travaux qui devront être rigoureusement respectées, afin d'éviter toute pollution des eaux superficielles et souterraines et toute incidence sur la qualité des eaux et sur les milieux sensibles situés à proximité.

On peut citer notamment<sup>1</sup> :

- Précautions lors des terrassements afin d'éviter la pollution des eaux superficielles par les fines (ruissellement sur terrassements à nu)
- Pollution éventuelle par les hydrocarbures lors du ravitaillement des engins en carburant, lors du lavage des engins de terrassement, lors du stockage de produits polluants...

Les précautions à prendre seront principalement :

- Mise en place de filtres provisoires pour arrêter les fines
- Végétalisation et engazonnement le plus rapidement possible
- Ravitaillement en carburant éloigné des milieux sensibles et des cours d'eau
- Stockage d'hydrocarbures sur bac de rétention étanche
- Aire de lavage spécifique étanche raccordée à un bassin de décantation et à un décanteur déshuileur...

### **8.2 Risques et sols pollués, autres données**

Il n'y a pas d'enjeu pour le projet au titre des risques naturels et technologiques ni au titre des sols pollués.

Aucun impact du projet n'est prévisible de ces points de vue, ni aucune aggravation de risque naturel ou technologique pour les riverains.

### **8.3 Milieu naturel**

Le site du projet (bassins 55.0(1) et (2) et bassin 54.8) est concerné par une ZNIEFF de type II et deux sites Natura 2000, relevant de la directive habitats et de la directive oiseaux, tous dénommés « Marais poitevin ». Le secteur d'étude se trouve dans le parc naturel régional du marais poitevin.

#### **Bassin 55.7**

Les milieux concernés sont communs, leur destruction n'aura qu'une incidence limitée sur le milieu naturel. Le défrichage du bosquet devra être réalisé de préférence à l'automne, afin d'éviter toute incidence sur la nidification éventuelle des oiseaux et toute destruction d'éventuels reptiles hivernant à cet endroit.

Les précautions à prendre pendant les travaux sont citées au chapitre 8.1.

---

<sup>1</sup> Source : Guide technique « Chantiers routiers et préservation du milieu aquatique », SETRA, juillet 2007

**Bassin 55.5**

La prairie concernée est de faible intérêt écologique et floristique, sa destruction n'aura qu'une incidence limitée sur le milieu naturel. Par contre, la proximité de la Courance et de fossés raccordés à la rivière imposera des précautions particulières pour préserver la qualité des eaux et les milieux de bordure de cours d'eau (voir chapitre 8.1).

**Bassin 55.0(1)**

L'implantation du bassin préserve les plantations et la friche herbacée, qui accueillent une faune et une flore commune mais diversifiée. L'incidence du projet sera limitée, mais les milieux contigus devront être préservés des dégradations pendant les travaux et la proximité du bras de la Courance imposera les précautions de chantier décrites plus haut (voir chapitre 8.1).

**Bassin 55.0(2)**

Ce site correspond à un jardin potager peu diversifié mais le pied de talus correspond à un fossé où deux saules blancs têtards accueillent des insectes xylophages. L'arbre situé le plus au Nord, qui est mort, pourrait être soit conservé puisque situé en bordure, soit déplacé plus au Sud. Les précautions de chantier afin de préserver les eaux superficielles devront être prises (voir chapitre 8.1).

**Bassin 54.8**

Ce site est occupé par un jardin potager très diversifié, susceptible d'accueillir de nombreuses espèces animales (arbres à cavités, tas de bois, arbustes...). L'incidence est donc difficile à qualifier, faute d'inventaires plus détaillés. Pourraient être notamment présentes des espèces protégées comme le Hérisson d'Europe ou des reptiles. La préservation des arbres à cavités, un défrichage réalisé à la bonne période, en dehors des périodes de reproduction et d'hivernage du Hérisson d'Europe et des reptiles (fin d'été et début d'automne) permettront de réduire les incidences sur la faune. L'incidence sur la flore sera très limitée.

Le fossé situé en bordure du chemin impose les précautions déjà citées pour préserver les eaux superficielles (voir chapitre 8.1).

## 9 Méthodes utilisées

---

La collecte des données a été réalisée sur les sites internet des services et des administrations de Poitou-Charentes et des Deux-Sèvres, ainsi que dans les bases de données nationales et régionales disponibles en ligne. La liste des sources de données figure au chapitre 10 du rapport.

La photo-interprétation de la mission aérienne couleur IGN de 2010 couvrant le secteur d'étude a permis de déterminer l'occupation des sols et la végétation (prairies permanentes, bois, bosquets, haies, friches...).

Des investigations de terrain ont eu lieu dans le courant du mois de juin 2014, qui est une époque favorable en ce qui concerne les relevés faunistiques et floristiques.

Ces sorties de terrain ont permis de réaliser 7 relevés floristiques, 5 points d'écoute « oiseaux » d'une durée de 20 mn (dans les 3 heures après le lever du soleil) ainsi que des observations de la faune et des indices de présence.

La liste des espèces végétales inventoriées figure en annexe I. Elle a été saisie grâce au carnet en ligne de Tela Botanica. Le référentiel utilisé est la base de données des Trachéophytes de France métropolitaine et contrées limitrophes (BDTFX) V2.01 de février 2014.

La liste des espèces d'oiseaux contactées et la liste des insectes observés figurent en annexe II.

Les habitats présents sur le site ont été décrits et photographiés. Les arbres remarquables (indices d'insectes xylophages) ont été relevés au GPS (Garmin GPSmap 62s).

## 10 Sources des données

---

[www.sevre-niortaise.f](http://www.sevre-niortaise.f)

[ddt@deux-sevres.gouv.fr](mailto:ddt@deux-sevres.gouv.fr)

[www.deux-sevres.gouv.fr](http://www.deux-sevres.gouv.fr)

[www.geoportail.gouv.fr](http://www.geoportail.gouv.fr)

[www.centre.developpement-durable.gouv.fr](http://www.centre.developpement-durable.gouv.fr)

[www.eau-poitou-charentes.org/Zones-humides](http://www.eau-poitou-charentes.org/Zones-humides)

[www.an-patrimoine.org](http://www.an-patrimoine.org)

[monenvironnement.observatoire-environnement.org](http://monenvironnement.observatoire-environnement.org)

[www.tvb-poitou-charentes.fr/communes](http://www.tvb-poitou-charentes.fr/communes)

[www.geosource.forum-marais-atl.com/geosource](http://www.geosource.forum-marais-atl.com/geosource)

[www.sig.reseau-zones-humides.org](http://www.sig.reseau-zones-humides.org)

[www.centre.developpement-durable.gouv.fr/cartes-sur-le-bassin-loire](http://www.centre.developpement-durable.gouv.fr/cartes-sur-le-bassin-loire)

[www.pegase-poitou-charentes.fr/accueil/ressources\\_territoriales/informations\\_environmentales](http://www.pegase-poitou-charentes.fr/accueil/ressources_territoriales/informations_environmentales)

[carmen.developpement-durable.gouv.fr](http://carmen.developpement-durable.gouv.fr)

[www.developpement-durable.gouv.fr/Poitou-Charentes](http://www.developpement-durable.gouv.fr/Poitou-Charentes)

<http://basol.developpement-durable.gouv.fr/>

<http://basias.brgm.fr/>

<http://dreal.poitoucharentes.alienor.com/>

<http://infoterre.brgm.fr/>

<http://www.gesteau.eaufrance.fr/>

<http://www.tela-botanica.org/eflore/cel/appli/cel2.html#>

<http://www.sevre-niortaise.fr/>

Rigaud T. et Granger M. (coord.) 1999 - Livre rouge des oiseaux nicheurs du Poitou-Charentes – LPO Vienne – Poitou-Charentes Nature, Poitiers, France

Guide technique « Chantiers routiers et préservation du milieu aquatique », SETRA, juillet 2007

## 11 Lexique et sigles

<b>Alluvion</b>	Sédiment des cours d'eau et des lacs composé de galets, de gravier et de sable, avec des argiles et des limons
<b>Calcicole</b>	Se dit d'une espèce ou d'une végétation se rencontrant exclusivement ou préférentiellement sur les sols riches en calcium
<b>Cétonidé</b>	Famille d'insectes appartenant à l'ordre des Coléoptères (Coleoptera)
<b>Chondrite</b>	Météorite pierreuse constituée de grains métalliques et de chondres (sphérules de quelques millimètres de diamètre au maximum riches en silice, magnésium et fer)
<b>Floristique</b>	Qui concerne la flore
<b>Hygrophile</b>	Se dit d'un taxon ou d'un groupement vivant dans des conditions d'humidité, atmosphérique ou édaphique, voisines de la saturation
<b>Limon</b>	Dépôt détritique (formé de débris) meuble à grain très fin, continental
<b>Limoneux, euse</b>	Adjectif relatif à limon
<b>Lithographique</b>	S'applique à un calcaire à grain très fin et très homogène ; au sens strict, on ne doit utiliser cet adjectif que pour les riches susceptibles d'être utilisées en imprimerie (impression lithographique) ; les autres calcaires à grain très fin mais impropres à cet usage, étant dits sublithographiques
<b>Nymphal</b>	Ici, coque nymphale : qualifie la coque protégeant la transformation de la larve en nymphe
<b>Oxfordien</b>	Etage du Jurassique supérieur (ère secondaire)
<b>Ripisylve</b>	Forêt bordant les cours d'eau ; terme proche de forêt alluviale
<b>Sublithographique</b>	Voir lithographique
<b>Taxon</b>	Elément d'une classification systématique, considéré sans préjuger du rang qu'il y occupe, Un taxon peut donc correspondre aussi bien à une espèce, une sous-espèce ou une variété qu'à un genre, une famille, un ordre, une classe, un embranchement...
<b>Têtard</b>	Se dit d'un arbre d'alignement ou de haie systématiquement étêté
<b>Trachéophytes</b>	Plantes vasculaires (plantes pourvues de vaisseaux par lesquels circule l'eau puisée par les racines)
<b>Xylophage</b>	Se dit des insectes et des champignons qui peuvent s'attaquer au bois et le consommer
<b>AEP</b>	Alimentation en Eau Potable
<b>DIR</b>	Direction Interdépartementale des Routes
<b>DREAL</b>	Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement
<b>PPRI</b>	Plan de Prévention des Risques d'Inondation
<b>PPRN</b>	Plan de Prévention des Risques Naturels
<b>PPRT</b>	Plan de Prévention des Risques Technologiques
<b>SAGE</b>	Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux
<b>SDAGE</b>	Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux
<b>SMEPDEP</b>	Syndicat Mixte d'Etudes, de Production et de Distribution d'Eau Potable
<b>UNESCO</b>	Organisation des Nations unies pour l'éducation, la science et la culture (en anglais United Nations Educational, Scientific and Cultural Organization)
<b>ZICO</b>	Zone Importante pour la Conservation des Oiseaux
<b>ZNIEFF</b>	Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique
<b>ZPPAUP</b>	Zone de "Protection du Patrimoine Architectural Urbain et Paysager
<b>ZRE</b>	Zone de Répartition des Eaux

---

## **ANNEXE I : Relevés floristiques**

---

Relevés floristiques

Nom valide	Nom français	Famille	Commune	Date	Station
<i>Acer campestre</i> L.	Erable champêtre	Sapindaceae	Frontenay-Rohan-Rohan	2014/06/19	Bassin 54.8
<i>Anisantha sterilis</i> (L.) Nevski	Brome stérile	Poaceae	Frontenay-Rohan-Rohan	2014/06/19	Bassin 54.8
<i>Cirsium vulgare</i> (Savi) Ten.	Cirse commun	Asteraceae	Frontenay-Rohan-Rohan	2014/06/19	Bassin 54.8
<i>Clematis vitalba</i> L.	Clématite des haies	Ranunculaceae	Frontenay-Rohan-Rohan	2014/06/19	Bassin 54.8
<i>Convolvulus arvensis</i> L.	Liseron des champs	Convolvulaceae	Frontenay-Rohan-Rohan	2014/06/19	Bassin 54.8
<i>Dactylis glomerata</i> L.	Dactyle aggloméré	Poaceae	Frontenay-Rohan-Rohan	2014/06/19	Bassin 54.8
<i>Daucus carota</i> L.	Carotte sauvage	Apiaceae	Frontenay-Rohan-Rohan	2014/06/19	Bassin 54.8
<i>Fraxinus excelsior</i> L.	Frêne commun	Oleaceae	Frontenay-Rohan-Rohan	2014/06/19	Bassin 54.8
<i>Helminthotheca echioides</i> (L.) Holub	Picride fausse-vipérine	Asteraceae	Frontenay-Rohan-Rohan	2014/06/19	Bassin 54.8
<i>Holcus lanatus</i> L.	Houlique laineuse	Poaceae	Frontenay-Rohan-Rohan	2014/06/19	Bassin 54.8
<i>Hypericum perforatum</i> L.	Millepertuis perforé	Hypericaceae	Frontenay-Rohan-Rohan	2014/06/19	Bassin 54.8
<i>Lapsana communis</i> L.	Lapsanne commune	Asteraceae	Frontenay-Rohan-Rohan	2014/06/19	Bassin 54.8
<i>Lolium perenne</i> L.	Ivraie vivace	Poaceae	Frontenay-Rohan-Rohan	2014/06/19	Bassin 54.8
<i>Plantago lanceolata</i> L.	Plantain lancéolé	Plantaginaceae	Frontenay-Rohan-Rohan	2014/06/19	Bassin 54.8
<i>Prunella vulgaris</i> L.	Brunelle commune	Lamiaceae	Frontenay-Rohan-Rohan	2014/06/19	Bassin 54.8
<i>Rubus</i> L.	Ronce	Rosaceae	Frontenay-Rohan-Rohan	2014/06/19	Bassin 54.8
<i>Trifolium pratense</i> L.	Trèfle des prés	Fabaceae	Frontenay-Rohan-Rohan	2014/06/19	Bassin 54.8
<i>Trifolium repens</i> L.	Trèfle rampant	Fabaceae	Frontenay-Rohan-Rohan	2014/06/19	Bassin 54.8
<i>Achillea millefolium</i> L.	Achillée millefeuille	Asteraceae	Frontenay-Rohan-Rohan	2014/06/19	Bassin 55.0(1)
<i>Arrhenatherum elatius</i> (L.) P.Beauv. ex J.Presl & C.Presl	Fromental	Poaceae	Frontenay-Rohan-Rohan	2014/06/19	Bassin 55.0(1)
<i>Avena sativa</i> L.	Avoine cultivée	Poaceae	Frontenay-Rohan-Rohan	2014/06/19	Bassin 55.0(1)
<i>Bellis perennis</i> L.	Pâquerette	Asteraceae	Frontenay-Rohan-Rohan	2014/06/19	Bassin 55.0(1)
<i>Brachypodium pinnatum</i> (L.) P.Beauv.	Brachypode penné	Poaceae	Frontenay-Rohan-Rohan	2014/06/19	Bassin 55.0(1)
<i>Centauria nigra</i> L.	Centaurée noire	Asteraceae	Frontenay-Rohan-Rohan	2014/06/19	Bassin 55.0(1)
<i>Cerastium fontanum</i> subsp. vulgare (Hartm.) Greuter & Burdet	Céraiste commun	Caryophyllaceae	Frontenay-Rohan-Rohan	2014/06/19	Bassin 55.0(1)
<i>Clematis vitalba</i> L.	Clématite des haies	Ranunculaceae	Frontenay-Rohan-Rohan	2014/06/19	Bassin 55.0(1)
<i>Dactylis glomerata</i> L.	Dactyle aggloméré	Poaceae	Frontenay-Rohan-Rohan	2014/06/19	Bassin 55.0(1)
<i>Daucus carota</i> L.	Carotte sauvage	Apiaceae	Frontenay-Rohan-Rohan	2014/06/19	Bassin 55.0(1)
<i>Eryngium campestre</i> L.	Panicaut champêtre	Apiaceae	Frontenay-Rohan-Rohan	2014/06/19	Bassin 55.0(1)
<i>Hedera helix</i> L.	Lierre grimpant	Araliaceae	Frontenay-Rohan-Rohan	2014/06/19	Bassin 55.0(1)
<i>Heracleum sphondylium</i> L.	Berce sphondyle	Apiaceae	Frontenay-Rohan-Rohan	2014/06/19	Bassin 55.0(1)
<i>Hypericum perforatum</i> L.	Millepertuis perforé	Hypericaceae	Frontenay-Rohan-Rohan	2014/06/19	Bassin 55.0(1)

Relevés floristiques

Nom valide	Nom français	Famille	Commune	Date	Station
<i>Hypochoeris radicata</i> L.	Porcelle enracinée	Asteraceae	Frontenay-Rohan-Rohan	2014/06/19	Bassin 55.0(1)
<i>Jacobaea vulgaris</i> Gaertn.	Séneçon jacobée	Asteraceae	Frontenay-Rohan-Rohan	2014/06/19	Bassin 55.0(1)
<i>Knautia arvensis</i> (L.) Coult.	Knautie des champs	Caprifoliaceae	Frontenay-Rohan-Rohan	2014/06/19	Bassin 55.0(1)
<i>Lolium perenne</i> L.	Ivrate vivace	Poaceae	Frontenay-Rohan-Rohan	2014/06/19	Bassin 55.0(1)
<i>Lotus corniculatus</i> L.	Lotier corniculé	Fabaceae	Frontenay-Rohan-Rohan	2014/06/19	Bassin 55.0(1)
<i>Malva sylvestris</i> L.	Mauve sylvestre	Malvaceae	Frontenay-Rohan-Rohan	2014/06/19	Bassin 55.0(1)
<i>Medicago arabica</i> (L.) Huds.	Luzerne cultivée	Fabaceae	Frontenay-Rohan-Rohan	2014/06/19	Bassin 55.0(1)
<i>Ononis spinosa</i> subsp. <i>procurrens</i> (Wallr.) Briq.	Bugrane maritime	Fabaceae	Frontenay-Rohan-Rohan	2014/06/19	Bassin 55.0(1)
<i>Picris hieracioides</i> L.	Picride fausse-épervière	Asteraceae	Frontenay-Rohan-Rohan	2014/06/19	Bassin 55.0(1)
<i>Plantago lanceolata</i> L.	Plantain lancéolé	Plantaginaceae	Frontenay-Rohan-Rohan	2014/06/19	Bassin 55.0(1)
<i>Potentilla reptans</i> L.	Potentille rampante	Rosaceae	Frontenay-Rohan-Rohan	2014/06/19	Bassin 55.0(1)
<i>Prunella vulgaris</i> L.	Brunelle commune	Lamiaceae	Frontenay-Rohan-Rohan	2014/06/19	Bassin 55.0(1)
<i>Prunus mahaleb</i> L.	Cerisier de Sainte-Lucie	Rosaceae	Frontenay-Rohan-Rohan	2014/06/19	Bassin 55.0(1)
<i>Prunus spinosa</i> L.	Prunellier	Rosaceae	Frontenay-Rohan-Rohan	2014/06/19	Bassin 55.0(1)
<i>Rubus</i> L.	Ronce	Rosaceae	Frontenay-Rohan-Rohan	2014/06/19	Bassin 55.0(1)
<i>Schedonorus pratensis</i> (Huds.) P.Beauv.	Fétuque des prés	Poaceae	Frontenay-Rohan-Rohan	2014/06/19	Bassin 55.0(1)
<i>Trifolium campestre</i> Schreb.	Trèfle champêtre	Fabaceae	Frontenay-Rohan-Rohan	2014/06/19	Bassin 55.0(1)
<i>Trifolium pratense</i> L.	Trèfle des prés	Fabaceae	Frontenay-Rohan-Rohan	2014/06/19	Bassin 55.0(1)
<i>Trifolium repens</i> L.	Trèfle rampant	Fabaceae	Frontenay-Rohan-Rohan	2014/06/19	Bassin 55.0(1)
<i>Trisetum flavescens</i> (L.) P.Beauv.	Avoine dorée	Poaceae	Frontenay-Rohan-Rohan	2014/06/19	Bassin 55.0(1)
<i>Verbena officinalis</i> L.	Verveine officinale	Verbenaceae	Frontenay-Rohan-Rohan	2014/06/19	Bassin 55.0(1)
<i>Anisantha sterilis</i> (L.) Nevski	Brome stérile	Poaceae	Amuré	2014/06/19	Bassin 55.0(2)
<i>Arctium</i> L.	Bardane	Asteraceae	Amuré	2014/06/19	Bassin 55.0(2)
<i>Arrhenatherum elatius</i> (L.) P.Beauv. ex J.Presl & C.Presl	Fromental	Poaceae	Amuré	2014/06/19	Bassin 55.0(2)
<i>Cirsium arvense</i> (L.) Scop.	Cirse des champs	Asteraceae	Amuré	2014/06/19	Bassin 55.0(2)
<i>Clematis vitalba</i> L.	Clématite des haies	Ranunculaceae	Amuré	2014/06/19	Bassin 55.0(2)
<i>Cornus sanguinea</i> L.	Cornouiller sanguin	Cornaceae	Amuré	2014/06/19	Bassin 55.0(2)
<i>Crataegus monogyna</i> Jacq.	Aubépine monogyne	Rosaceae	Amuré	2014/06/19	Bassin 55.0(2)
<i>Dactylis glomerata</i> L.	Dactyle aggloméré	Poaceae	Amuré	2014/06/19	Bassin 55.0(2)
<i>Dipsacus fullonum</i> L.	Cardère commune	Caprifoliaceae	Amuré	2014/06/19	Bassin 55.0(2)
<i>Fraxinus excelsior</i> L.	Frêne commun	Oleaceae	Amuré	2014/06/19	Bassin 55.0(2)
<i>Glechoma hederacea</i> L.	Lierre terrestre	Lamiaceae	Amuré	2014/06/19	Bassin 55.0(2)

Relevés floristiques

Nom valide	Nom français	Famille	Commune	Date	Station
<i>Heracleum sphondylium</i> L.	Berce sphondyle	Apiaceae	Amuré	2014/06/19	Bassin 55.0(2)
<i>Holcus lanatus</i> L.	Houlique laineuse	Poaceae	Amuré	2014/06/19	Bassin 55.0(2)
<i>Ligustrum vulgare</i> L.	Troène commun	Oleaceae	Amuré	2014/06/19	Bassin 55.0(2)
<i>Mentha suaveolens</i> Ehrh.	Menthe à feuilles rondes	Lamiaceae	Amuré	2014/06/19	Bassin 55.0(2)
<i>Picris hieracioides</i> L.	Picride fausse-épervière	Asteraceae	Amuré	2014/06/19	Bassin 55.0(2)
<i>Potentilla reptans</i> L.	Potentille rampante	Rosaceae	Amuré	2014/06/19	Bassin 55.0(2)
<i>Prunus</i> L.	Prunier	Rosaceae	Amuré	2014/06/19	Bassin 55.0(2)
<i>Rubus</i> L.	Ronce	Rosaceae	Amuré	2014/06/19	Bassin 55.0(2)
<i>Rumex obtusifolius</i> L.	Patience à feuilles obtuses	Polygonaceae	Amuré	2014/06/19	Bassin 55.0(2)
<i>Salix</i> L.	Saule	Salicaceae	Amuré	2014/06/19	Bassin 55.0(2)
<i>Sonchus asper</i> (L.) Hill	Laiteron épineux	Asteraceae	Amuré	2014/06/19	Bassin 55.0(2)
<i>Ulmus minor</i> Mill.	Orme champêtre	Ulmaceae	Amuré	2014/06/19	Bassin 55.0(2)
<i>Urtica dioica</i> L.	Ortie dioïque	Urticaceae	Amuré	2014/06/19	Bassin 55.0(2)
<i>Alnus glutinosa</i> (L.) Gaertn.	Aulne glutineux	Betulaceae	Épannes	2014/06/19	Bassin 55.5 (bord de fossé et rivière)
<i>Clematis vitalba</i> L.	Clématite des haies	Ranunculaceae	Épannes	2014/06/19	Bassin 55.5 (bord de fossé et rivière)
<i>Convolvulus sepium</i> L.	Liseron des haies	Convolvulaceae	Épannes	2014/06/19	Bassin 55.5 (bord de fossé et rivière)
<i>Crataegus monogyna</i> Jacq.	Aubépine monogyne	Rosaceae	Épannes	2014/06/19	Bassin 55.5 (bord de fossé et rivière)
<i>Dipsacus fullonum</i> L.	Cardère commune	Caprifoliaceae	Épannes	2014/06/19	Bassin 55.5 (bord de fossé et rivière)
<i>Epilobium hirsutum</i> L.	Epilobe hirsute	Onagraceae	Épannes	2014/06/19	Bassin 55.5 (bord de fossé et rivière)
<i>Fraxinus excelsior</i> L.	Frêne commun	Oleaceae	Épannes	2014/06/19	Bassin 55.5 (bord de fossé et rivière)
<i>Prunus spinosa</i> L.	Prunellier	Rosaceae	Épannes	2014/06/19	Bassin 55.5 (bord de fossé et rivière)
<i>Rubus</i> L.	Ronce	Rosaceae	Épannes	2014/06/19	Bassin 55.5 (bord de fossé et rivière)
<i>Salix alba</i> L.	Saule blanc	Salicaceae	Épannes	2014/06/19	Bassin 55.5 (bord de fossé et rivière)
<i>Salix</i> L.	Saule	Salicaceae	Épannes	2014/06/19	Bassin 55.5 (bord de fossé et rivière)
<i>Scrophularia auriculata</i> L.	Scrofulaire aquatique	Scrophulariaceae	Épannes	2014/06/19	Bassin 55.5 (bord de fossé et rivière)
<i>Sparganium erectum</i> L.	Rubanier dressé	Typhaceae	Épannes	2014/06/19	Bassin 55.5 (bord de fossé et rivière)
<i>Ulmus minor</i> Mill.	Orme champêtre	Ulmaceae	Épannes	2014/06/19	Bassin 55.5 (bord de fossé et rivière)
<i>Agrostis</i> L.	Agrostide	Poaceae	Épannes	2014/06/19	Bassin 55.5 (fossé sec)
<i>Alisma plantago-aquatica</i> L.	Plantain d'eau commun	Alismataceae	Épannes	2014/06/19	Bassin 55.5 (fossé sec)
<i>Carex remota</i> L.	Laîche espacée	Cyperaceae	Épannes	2014/06/19	Bassin 55.5 (fossé sec)
<i>Iris pseudacorus</i> L.	Iris faux-acore	Iridaceae	Épannes	2014/06/19	Bassin 55.5 (fossé sec)
<i>Mentha aquatica</i> L.	Menthe aquatique	Lamiaceae	Épannes	2014/06/19	Bassin 55.5 (fossé sec)
<i>Ranunculus repens</i> L.	Renoncule rampante	Ranunculaceae	Épannes	2014/06/19	Bassin 55.5 (fossé sec)
<i>Solanum dulcamara</i> L.	Morelle douce-amère	Solanaceae	Épannes	2014/06/19	Bassin 55.5 (fossé sec)

Relevés floristiques

Nom valide	Nom français	Famille	Commune	Date	Station
<i>Veronica anagallis-aquatica</i> L.	Mouron aquatique	Plantaginaceae	Épannes	2014/06/19	Bassin 55.5 (fossé sec)
<i>Arrhenatherum elatius</i> (L.) P.Beauv. ex J.Presl & C.Presl	Fromental	Poaceae	Épannes	2014/06/19	Bassin 55.5 (prairie)
<i>Arum</i> L.	Arum	Araceae	Épannes	2014/06/19	Bassin 55.5 (prairie)
<i>Cirsium arvense</i> (L.) Scop.	Cirse des champs	Asteraceae	Épannes	2014/06/19	Bassin 55.5 (prairie)
<i>Cirsium vulgare</i> (Savi) Ten.	Cirse commun	Asteraceae	Épannes	2014/06/19	Bassin 55.5 (prairie)
<i>Clematis vitalba</i> L.	Clématite des haies	Ranunculaceae	Épannes	2014/06/19	Bassin 55.5 (prairie)
<i>Clinopodium vulgare</i> L.	Clinopode commun	Lamiaceae	Épannes	2014/06/19	Bassin 55.5 (prairie)
<i>Convolvulus arvensis</i> L.	Liseron des champs	Convolvulaceae	Épannes	2014/06/19	Bassin 55.5 (prairie)
<i>Dactylis glomerata</i> L.	Dactyle aggloméré	Poaceae	Épannes	2014/06/19	Bassin 55.5 (prairie)
<i>Geranium robertianum</i> L.	Géranium herbe-à-Robert	Geraniaceae	Épannes	2014/06/19	Bassin 55.5 (prairie)
<i>Glechoma hederacea</i> L.	Lierre terrestre	Lamiaceae	Épannes	2014/06/19	Bassin 55.5 (prairie)
<i>Helminthotheca echioides</i> (L.) Holub	Picride fausse-vipérine	Asteraceae	Épannes	2014/06/19	Bassin 55.5 (prairie)
<i>Holcus lanatus</i> L.	Houlique laineuse	Poaceae	Épannes	2014/06/19	Bassin 55.5 (prairie)
<i>Orobanche</i> L.	Orobanche	Orobanchaceae	Épannes	2014/06/19	Bassin 55.5 (prairie)
<i>Picris hieracioides</i> L.	Picride fausse-épervière	Asteraceae	Épannes	2014/06/19	Bassin 55.5 (prairie)
<i>Plantago major</i> L.	Plantain majeur	Plantaginaceae	Épannes	2014/06/19	Bassin 55.5 (prairie)
<i>Poa trivialis</i> L.	Pâturin commun	Poaceae	Épannes	2014/06/19	Bassin 55.5 (prairie)
<i>Potentilla reptans</i> L.	Potentille rampante	Rosaceae	Épannes	2014/06/19	Bassin 55.5 (prairie)
<i>Ranunculus acris</i> L.	Renoncule âcre	Ranunculaceae	Épannes	2014/06/19	Bassin 55.5 (prairie)
<i>Ranunculus repens</i> L.	Renoncule rampante	Ranunculaceae	Épannes	2014/06/19	Bassin 55.5 (prairie)
<i>Rubus</i> L.	Ronce	Rosaceae	Épannes	2014/06/19	Bassin 55.5 (prairie)
<i>Rumex obtusifolius</i> L.	Patience à feuilles obtuses	Polygonaceae	Épannes	2014/06/19	Bassin 55.5 (prairie)
<i>Schedonorus pratensis</i> (Huds.) P.Beauv.	Fétuque des prés	Poaceae	Épannes	2014/06/19	Bassin 55.5 (prairie)
<i>Silene latifolia</i> subsp. <i>alba</i> (Mill.) Greuter & Burdet	Compagnon blanc	Caryophyllaceae	Épannes	2014/06/19	Bassin 55.5 (prairie)
<i>Trifolium repens</i> L.	Trèfle rampant	Fabaceae	Épannes	2014/06/19	Bassin 55.5 (prairie)
<i>Urtica dioica</i> L.	Ortie dioïque	Urticaceae	Épannes	2014/06/19	Bassin 55.5 (prairie)
<i>Verbena officinalis</i> L.	Verveine officinale	Verbenaceae	Épannes	2014/06/19	Bassin 55.5 (prairie)
<i>Anacamptis pyramidalis</i> (L.) Rich.	Orchis pyramidale	Orchidaceae	Épannes	2014/06/19	bassin 55.7
<i>Arrhenatherum elatius</i> (L.) P.Beauv. ex J.Presl & C.Presl	Fromental	Poaceae	Épannes	2014/06/19	bassin 55.7
<i>Arum</i> L.	Arum	Araceae	Épannes	2014/06/19	bassin 55.7
<i>Brachypodium pinnatum</i> (L.) P.Beauv.	Brachypode penné	Poaceae	Épannes	2014/06/19	bassin 55.7

Relevés floristiques

Nom valide	Nom français	Famille	Commune	Date	Station
<i>Brachypodium sylvaticum</i> (Huds.) P.Beauv.	Brachypode des bois	Poaceae	Épannes	2014/06/19	bassin 55.7
<i>Bromopsis erecta</i> (Huds.) Fourr.	Brome des prés	Poaceae	Épannes	2014/06/19	bassin 55.7
<i>Carex flacca</i> Schreb.	Lâche flasque	Cyperaceae	Épannes	2014/06/19	bassin 55.7
<i>Centauria nigra</i> L.	Centaurée noire	Asteraceae	Épannes	2014/06/19	bassin 55.7
<i>Cirsium vulgare</i> (Savi) Ten.	Cirse commun	Asteraceae	Épannes	2014/06/19	bassin 55.7
<i>Cornus sanguinea</i> L.	Cornouiller sanguin	Cornaceae	Épannes	2014/06/19	bassin 55.7
<i>Crataegus monogyna</i> Jacq.	Aubépine monogyne	Rosaceae	Épannes	2014/06/19	bassin 55.7
<i>Crataegus monogyna</i> Jacq.	Aubépine monogyne	Rosaceae	Épannes	2014/06/19	bassin 55.7
<i>Dactylis glomerata</i> L.	Dactyle aggloméré	Poaceae	Épannes	2014/06/19	bassin 55.7
<i>Fraxinus excelsior</i> L.	Frêne commun	Oleaceae	Épannes	2014/06/19	bassin 55.7
<i>Gallium verum</i> L.	Gaillet vrai	Rubiaceae	Épannes	2014/06/19	bassin 55.7
<i>Glechoma hederacea</i> L.	Lierre terrestre	Lamiaceae	Épannes	2014/06/19	bassin 55.7
<i>Hedera helix</i> L.	Lierre grim pant	Araliaceae	Épannes	2014/06/19	bassin 55.7
<i>Helminthotheca echioides</i> (L.) Holub	Picride fausse-vipérine	Asteraceae	Épannes	2014/06/19	bassin 55.7
<i>Himantoglossum hircinum</i> (L.) Spreng.	Orchis bouc	Orchidaceae	Épannes	2014/06/19	bassin 55.7
<i>Holcus lanatus</i> L.	Houlique laineuse	Poaceae	Épannes	2014/06/19	bassin 55.7
<i>Lathyrus latifolius</i> L.	Gesse à larges feuilles	Fabaceae	Épannes	2014/06/19	bassin 55.7
<i>Leucanthemum vulgare</i> Lam.	Marguerite	Asteraceae	Épannes	2014/06/19	bassin 55.7
<i>Lotus corniculatus</i> L.	Lotier corniculé	Fabaceae	Épannes	2014/06/19	bassin 55.7
<i>Medicago lupulina</i> L.	Luzerne lupuline	Fabaceae	Épannes	2014/06/19	bassin 55.7
<i>Ophrys</i> L.	Ophrys	Orchidaceae	Épannes	2014/06/19	bassin 55.7
<i>Prunella laciniata</i> (L.) L.	Brunelle laciniée	Lamiaceae	Épannes	2014/06/19	bassin 55.7
<i>Rubus</i> L.	Ronce	Rosaceae	Épannes	2014/06/19	bassin 55.7
<i>Salix</i> L.	Saule	Salicaceae	Épannes	2014/06/19	bassin 55.7
<i>Ulmus minor</i> Mill.	Orme champêtre	Ulmaceae	Épannes	2014/06/19	bassin 55.7

---

## **ANNEXE II : Listes des oiseaux contactés et des insectes observés**

---

Nom latin	Nom vernaculaire	Poitou-Charentes				Protection nationale	Protection communautaire		Protection internationale	Observations de juin 2014						
		Espèces dét.ZNIEFF - nicheurs	Espèces dét.ZNIEFF - hivernants et migrateurs	Livre rouge des oiseaux nicheurs en Poitou-Charentes	Espèces déterminantes avant TVB		Arrêté du 29 octobre 2009	Convention de Berne		Directive Oiseaux	Convention de Bonn	Bassin 55.7	Bassin 55.0(2)	Bassin 55.0(1)	Bassin 54.8	
<i>Motacilla alba</i>	Bergeronnette grise					Article 3	Annexe II				X					
<i>Corvus corone</i>	Cornelle noire										Annexe II/2					X
<i>Sturnus vulgaris</i>	Etourneau sansonnet										Annexe II/2					X
<i>Sylvia atricapilla</i>	Fauvette à tête noire					Article 3	Annexe II		Annexe II					X		X
<i>Garrulus glandarius</i>	Geai des chênes										Annexe II/2				X	
<i>Delichon urbicum</i>	Hirondelle de fenêtre					Article 3	Annexe II			X						
<i>Hirundo rustica</i>	Hirondelle rustique					Article 3	Annexe II							X		
<i>Turdus merula</i>	Merle noir			A surveiller			Annexe III				Annexe II/2					X
<i>Fringilla coelebs</i>	Pinson des arbres					Article 3	Annexe III			X				X		X
<i>Luscinia megarhynchos</i>	Rosignol philomèle					Article 3	Annexe II							X		X
<i>Phoenicurus ochruros</i>	Rougequeue noir					Article 3	Annexe II						X			
<i>Troglodytes troglodytes</i>	Troglodyte mignon					Article 3	Annexe II			X			X			X

## INSECTES

Observations de terrain, juin 2014

Ordre	Famille	Nom latin	Nom vernaculaire	Bassin 55.7	Bassin 55.5	Bassin 55.0(2)	Bassin 55.0(1)	Bassin 54.8
Coleoptera	Cetoniidae	<i>Oxythyrea funesta</i>	Cétoine grise		x		x	
Hemiptera	Pentatomidae	<i>Graphosoma italicum</i>	Punaise arlequin				x	
Lepidoptera	Nymphalidae	<i>Coenonympha pamphilus</i>	Fadet commun				x	
Lepidoptera	Nymphalidae	<i>Maniola jurtina</i>	Myrtil		x	x		
Lepidoptera	Nymphalidae	<i>Aglais io</i>	Paon du jour				x	
Odonata	Platycnemididae	<i>Platycnemis pennipes</i>	Agriçon à larges pattes		x		x	
Odonata	Calopterygidae	<i>Calopteryx virgo virgo</i>	Caloptéryx vierge				x	
Orthoptera	Gryllidae	<i>Gryllus campestris</i>	Grillon champêtre					x
Coleoptera	Chrysomelidae	<i>Clytra laeviscula</i>	Clytre des saules				x	
Coleoptera	Elateridae		Taupin					x